



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL
RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DU 16 JUILLET 2021

—————
Procès-verbal
—————

L'an deux mille vingt et un, le 16 juillet à quatorze heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 2 juillet 2021, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane FRECHOU donne pouvoir à Magali MAUREL.
Valérie RUEDA donne pouvoir à Pierre MATHONIER.

Jean-Yves BONY donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE à partir du rapport 19 (FCS 2019-2021).
Départ de Alain DELAGE à partir du rapport 32 (admission en non-valeur et restes à recouvrer).
Départ de Annie DELRIEU à partir du rapport 35 (affectation de résultat).

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vous propose de bien vouloir prendre place pour que nous puissions débiter cette session. Simplement vous signaler que Stéphane FRECHOU a donné pouvoir à Magali MAUREL et que Valérie RUEDA qui arrivera en retard a donné pouvoir à Pierre MATHONIER.

Je vous propose que nous ouvrons cette première session. C'est la session qui fait suite à la mise en place de notre nouvelle Assemblée qui s'est tenue le 1^{er} juillet dernier, donc permettez-moi d'accueillir officiellement l'ensemble des nouveaux Conseillers départementaux dans cette enceinte. C'est une Assemblée qui est composée de trois groupes politiques, je souhaitais que les échanges soient constructifs au sein de ces trois groupes pour le bien du Cantal, des Cantaliennes et des Cantaliens.

Alors, vous allez voir que dès aujourd'hui, nous allons évoquer des dossiers importants qui s'intègrent dans les trois grands objectifs que je me suis assignés sur ce mandat à savoir l'attractivité, la transition climatique et l'innovation.

Après avoir adopté quelques rapports formels, les premiers rapports de cette Assemblée, cela nous permet de remettre notre Assemblée en fonctionnement. Nous allons remettre le bon fonctionnement de cette Assemblée. Nous allons aborder des dossiers qui concernent plusieurs de nos compétences. Les premiers dossiers concerneront principalement un volet social qui est une des principales compétences du Département. Nous pouvons relever différents rapports, notamment concernant des conventions et le financement que nous allons apporter auprès de SOLIHA pour la mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale qui concerne l'accès au logement des personnes défavorisées pour l'année 2021.

Vous aurez également à vous prononcer sur une convention importante relative à la gestion par l'ANEF d'un accueil de jour à Aurillac, qui est destiné à un public désocialisé. Et puis, vous aurez également une convention avec le Centre Hospitalier Henri Mondor qui assure un service de précarité psychiatrique au niveau départemental. Initialement, ce service était assuré par Cantal Habitat et il est évident que le besoin est beaucoup plus large que des simples bénéficiaires des logements Cantal Habitat. Cela a été repris par le Centre Hospitalier Henri Mondor. Là aussi, nous contribuons financièrement et c'est un type de rapport où nous sommes aux limites de nos compétences entre la santé et le volet sanitaire et social. Ceci dit, il vous est proposé de contribuer à financer ce service, mais il est vrai que nous pouvons regretter que l'État ne prenne pas en charge ses compétences propres.

Comme je le disais, le volet social est l'un des piliers de l'action départementale. C'est aussi un des budgets les plus importants. Nous sommes quasiment à 100 millions de budgets pour ce volet social. Nous pouvons rappeler aussi que l'État lui-même, sur les restes à charge des AIS, allocations individuelles au niveau social, personnalisées, c'est une dette de 200 millions envers le Département du Cantal. C'est important. Cette dette ne sera bien évidemment jamais payée par l'État, nous le savons et nous l'assumons jusque-là. Je rappellerai aussi que l'État a souvent tendance à prendre des mesures, notamment concernant les dépenses qu'il impose aux autres. Un décret a été publié le 2 juillet dernier. Il s'agit de l'agrément de l'avenant 43 de la branche de l'aide à domicile. Concrètement, c'est une revalorisation de l'indice pour le personnel d'aide à domicile. Alors, je ne mets pas en cause ce rattrapage financier, cette évolution de carrière ou indiciaire. Simplement, la difficulté, et il faut le comprendre, lorsqu'on gère des budgets sociaux tels que les nôtres, c'est que le coût global au niveau

national est estimé à 600 millions d'euros. L'État prend une décision de revaloriser la carrière, mais en ne prenant en charge que 200 millions d'euros ! Donc, il nous impose, nous, Département, de financer les 400 millions d'euros restants et nous allons les financer sur des budgets APA ou PCH. Voilà, il prend des décisions en les faisant payer par les autres, mais c'est habituel au niveau de l'État.

Au cours de cette session, nous évoquerons également un certain nombre de budgets qui ont trait au soutien aux collectivités locales que ce soient les contrats de développement ou que ce soient les fonds Cantal Solidaire, mais ce sont des redéploiements de crédits. Sachez que, globalement, nous avons apporté quelque chose comme 34 millions d'euros de subventions auprès des communes et des Intercommunalités au cours du dernier mandat des six dernières années, c'est le Fonds Cantal Solidaire, le Fonds Cantal Initiative, le Fonds Cantal Développement concernant ce soutien aux collectivités.

Nous aurons également d'autres types de rapports, notamment un rapport important sur la transition climatique avec la mise en place du SPPEH qui est le Service Public à la Performance Energétique de l'Habitat. Suite à une large concertation avec l'ensemble des territoires, j'entends par là les 9 Intercommunalités, il a été décidé que le Département devait se positionner en coordonnateur de la mise en place de ce service public. L'idée étant d'apporter un conseil et une orientation pour la rénovation énergétique, bien évidemment des particuliers, des entreprises ou des entreprises ayant des surfaces de moins de 1 000 m². Aujourd'hui, la globalité des Cantaliennes et des Cantaliens sera concernée par ce service. Il n'y aura qu'un seul point d'entrée. C'est une mutualisation des moyens, qu'ils soient humains ou financiers, au niveau du Département. C'est un dossier important. Il vous est proposé de répondre à l'appel à projets qui était lancé par la Région, la Région prenant en charge environ 50 % de ce service et les 50 % restants étant partagés entre le Département et les Intercommunalités au prorata des populations. Cela a été validé par l'ensemble des partenaires.

Deuxième rapport important, le Grand Phénix. Vous en avez sûrement entendu parler, friche touristique sur le Lioran. Initialement, c'était un projet de défiscalisation sur de l'hébergement, 124 logements, 600 lits touristiques, défaillance de l'opérateur, mais ceci dit, nécessité de prendre en charge la démolition du parc immobilier. Il est évident que lorsqu'on nous a sollicités pour reprendre en charge pour l'euro symbolique, l'ensemble du dossier, nous avons refusé n'étant pas à même d'assumer le coût de la déconstruction. Ceci dit, l'État intervient et nous suit dans le cadre du Plan de relance à hauteur de 80 %, c'est une contribution de l'État de 3,2 millions. Il vous sera proposé aujourd'hui de vous positionner pour accepter le transfert de cette propriété pour l'euro symbolique. L'objectif étant de contribuer au projet de développement de la station du quatre saisons, du familial et la nécessité de créer environ 1 000 lits touristiques sur le Lioran, donc nous récupérons du terrain constructible qui sera retravaillé avec des opérateurs en matière d'hébergement.

Le troisième rapport sur les quatre dont je souhaitais parler qui concerne l'audiovisuel avec une contribution sur le film qui a été tourné dans le Département du Cantal, *Les folies fermières*, qui a été tourné à Aurillac et Trizac. Vous savez que le cinéma est un nouvel outil de communication au profit de l'attractivité du Département. C'est le cinquième film qui a été en tournage sur le territoire. Nous aurons l'occasion d'y revenir. L'idée est de s'appuyer sur le cinéma en faisant des clin d'œil dans toutes les productions sur le Cantal que ce soit sur ses produits, ses paysages, ses savoir-faire ou autre. Il est sollicité une contribution de 15 000 euros. Il faut savoir que sur tous ces films, c'est un travail collectif puisque nous arrivons à associer bon nombre de partenaires : la Fondation Crédit Agricole, que ce soit

le Comité interprofessionnel des fromages sur certains films, le Salers Label rouge sur d'autres films et le groupe Altitude. Une multitude de partenaires participent à ces opérations Cantal Destination bien évidemment sur le volet touristique. Ce sont des opérations importantes et là, c'est véritablement placer la communication au service de l'attractivité de notre territoire. Nous aurons un dernier projet sur l'accueil de La carte aux trésors, émission de télévision. Vous savez que nous avons toujours basé notre communication sur des événements sportifs, de l'événementiel, sur de la télévision et maintenant le cinéma. Si nous sommes sur le cinéma ces deux dernières années, nous n'abandonnons pas non plus la télévision et là, c'est une opération qui sera conduite en concertation avec le Département de la Haute-Loire, donc ce qui concernera un peu plus l'Est du Département.

Le dernier rapport est le budget supplémentaire, bien évidemment. Vous savez qu'à cette période de l'année, nous ajustons toujours nos budgets en fonction des résultats de l'année précédente. C'est vrai avec un compte administratif particulier sur l'année 2020 qui a été largement chamboulée avec le Covid puisque nous n'avons pas pu mener l'ensemble des opérations. Bon nombre de manifestations ont été annulées. Si je prends l'exemple, ne serait-ce qu'en interne, nous avons été conduits à annuler le Cantal Tour Sport sur l'ensemble du département et pas mal de manifestations culturelles pilotées par le Service culturel également. Bon nombre d'associations ont aussi annulé leur représentation ou autre, même si nous avions validé de les soutenir. Il faut savoir que dans le cadre du Fonds Cantal Animation, nous avons validé collectivement de verser la globalité des subventions aux associations simplement sur d'autres manifestations d'envergure, je pense à La Pastourelle, je pense à l'UTPMA, ou autre, le festival du Boogie Woogie aussi qui sont des manifestations où nous intervenons lourdement. Le théâtre de rue également, mais nous avons maintenu notre contribution en sollicitant de la part du festival ECLAT, le fait de peut-être déployer un peu plus les préalables puisque nous savions que nous allions avoir un été relativement calme en termes de manifestations puisque tout était annulé, de manière à animer un peu les campagnes. Sur les autres manifestations, c'est vrai que nous avons accompagné les associations à des niveaux moindres en prenant en compte les budgets qui étaient déjà investis. Donc, un budget un peu tronqué avec un surcoût Covid de l'ordre de 3 millions d'euros quand même. Ceci dit, nous avons un résultat de l'ordre de 21 millions d'euros, ce qui est un excellent résultat, mais à analyser avec un prisme particulier au regard de la crise que nous avons traversée.

Ceci dit, sur le budget supplémentaire, il vous est proposé d'inscrire 8 millions d'euros supplémentaires en travaux. C'est-à-dire qu'au BP, nous avons validé 38 millions d'euros, c'était déjà un effort important concernant le BP. Traditionnellement, nous étions plus sur des niveaux de 28 ou 29 millions d'euros. Là, nous faisons un peu mieux pour favoriser la commande publique et la relance économique. Bien évidemment, c'est le volet routier qui va en bénéficier et le volet bâtiminaire puisque des collègues et des centres routiers vont en bénéficier. Nous avons également d'autres secteurs. La culture va en bénéficier également par un abondement de crédit de 100 000 euros et le matériel roulant également où il vous est proposé de faire un effort supplémentaire. Alors c'est vrai que sur la partie travaux, nous avons cependant une inquiétude quant à la capacité de nos entreprises à répondre à ces appels d'offres, à être capables de conduire les travaux avec les difficultés que nous connaissons tous dans nos collectivités, que ce soit sur l'approvisionnement en matériaux ou que ce soit sur des carnets de commandes qui sont déjà bien remplis, mais nul doute que cette commande publique va contribuer à soutenir l'économie départementale, ce qui fait que nous avons un programme d'investissement global de 46 millions d'euros sur l'exercice 2021 contre un peu moins de 37 millions d'euros précédemment.

Nous ne pouvons que nous satisfaire de cette situation sanitaire. Il est à noter un point important puisque nous sommes le Département de France qui s'est le plus mobilisé sur un appel à projets de l'État sur les petites villes de demain puisque nous en avons 26. Nous obtenons des financements de l'État, de l'ANCT et de la Banque des territoires pour assurer l'ingénierie de ces petites villes de demain. Il vous est proposé d'inscrire 230 000 euros au titre des petites villes de demain sur l'ingénierie, le Département servant de coordonnateur de ces programmes et donc, de gestionnaire de cette enveloppe.

Avant de débiter directement cette session, je veux vous informer qu'à la fin des quelques rapports formels de désignations diverses et autres de l'Assemblée, vous aurez un petit film de présentation sur le rapport d'activité des Services du Département 2020. Ce rapport d'activité a été voté lors de la session de mars. Je pense qu'il est important et opportun de pouvoir le présenter à nos nouveaux collègues. C'est un film d'une durée relativement courte.

Je veux également vous informer que j'ai pris la décision de retirer le rapport 15, on a dû vous le dire en Commission ce matin. Ce rapport était lié au fonds d'urgence apporté auprès des EHPAD, il faut que nous puissions le retravailler.

J'en ai fini de mon introduction. Y a-t-il des demandes de prise de parole avant que nous débitions ? S'il n'y en a pas, je vous propose que l'on puisse débiter par le premier rapport présenté par Isabelle LANTUEJOUL.

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (CDCI)

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Il s'agit d'élire les membres de cette commission. Je vais donc vous proposer les membres titulaires et la liste complémentaire.

Membres titulaires : Bruno FAURE, Sylvie LACHAIZE, Marie-Hélène CHASTRE, Florian MORELLE.

Membres en liste supplémentaire : Jamel BELAÏDI, Marie-Hélène ROQUETTE.

Je vous demande de bien vouloir élire les membres de cette commission. Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie. Nous passons au rapport n° 2 présenté par Valérie SEMETEYS.

ÉLECTION DES MEMBRES DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Mme Valérie SEMETEYS, Conseil départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Le Conseil départemental doit établir une liste de 13 Conseillers départementaux ainsi que leurs suppléants appelés à siéger au Conseil d'Administration du SDIS conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous demande de bien vouloir élire les représentants du Conseil départemental au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours en fonction de la liste que je vous propose.

13 membres titulaires : Vincent DESCOEUR, Isabelle LANTUEJOUL, Marie-Hélène ROQUETTE, Florian MORELLE, Sophie BENEZIT, Jean-Yves BONY, Céline CHARRIAUD, Marina BESSE, Bruno FAURE, Annie DELRIEU, Jamel BELAÏDI, Aurélie BRESSON, Pierre MATHONIER.

13 membres suppléants : Sylvie LACHAIZE, Valérie CABECAS, Magali MAUREL, Dominique BEAUDREY, Philippe FABRE, Marie-Hélène CHASTRE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Didier ACHALME, Valérie RUEDA, Christophe VIDAL, Gilles COMBELLE, Valérie SEMETEYS, Gilles CHABRIER.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? C'est vrai que le SDIS est un organisme important puisque nous avons en charge de le financer. Je vous rappelle que le Département, c'est à peu près 55 % du financement du SDIS. Nous apportons une contribution de 7,4 millions d'euros en fonctionnement, plus 540 000 euros en investissement. Nous sommes 26 à siéger, 13 titulaires et 13 suppléants, sur 30, avec une représentation géographique à assurer.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 3 présenté par Céline CHARRIAUD.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE (CDEN)

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère-sur-truyère

Merci, Monsieur le Président. Pour la désignation des membres du Conseil départemental de l'Éducation Nationale, nous avons 5 Conseillers départementaux à désigner et 5 représentants suppléants. La proposition est la suivante :

Pour représenter Monsieur le Président, il vous est proposé de désigner Philippe FABRE.

Les 5 représentants titulaires pourraient être : Marie-Hélène CHASTRE, Dominique BEAUDREY, Isabelle LANTUEJOUL, Christophe VIDAL et Valérie SEMETEYS.

Les 5 représentants suppléants : Jean MAGE, Valérie RUEDA, Alain DELAGE, Aurélie BRESSON et Jamel BELAÏDI.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des abstentions ? Des oppositions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie. Nous passons au rapport n° 4 présenté par Isabelle LANTUEJOUL.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Je vous propose de procéder à la désignation des membres du Conseil départemental qui représenteront l'Assemblée départementale au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- Le Président ou son représentant,
- 5 membres titulaires,
- 5 membres suppléants,

et de nommer les représentants d'associations locales qui siègeront à cette commission :

- M. le Président de l'Association Force Ouvrière des Consommateurs,
- M. le Président de l'Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés,
- M. le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs que choisir Aurillac 15,
- M. le Président de la Fédération départementale des Transports Scolaires.

Je vous demande de bien vouloir désigner les membres du Conseil départemental qui représenteront l'Assemblée :

- le Président ou son représentant Isabelle LANTUEJOUL,
- 5 membres titulaires : Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Aurélie BRESSON, Céline CHARRIAUD, Magali MAUREL,
- 5 membres suppléants : Didier ACHALME, Annie DELRIEU, Marie-Hélène CHASTRE, Jean-Jacques MONLOUBOU et Valérie RUEDA ;
- et les représentants des associations que je vous ai cités précédemment.

Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des remarques ? Des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous remercie. Nous passons au rapport n° 5.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES NATIONAUX, RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Nous avons vu cela de manière intra groupe, tout le monde a vu ses représentants moyennant deux ou trois modifications que nous avons fait passer en intra groupe. Je pense qu'on vous a fait passer la composition de l'ensemble des commissions ou autres. Je vais vous faire grâce de les reprendre de manière individuelle si vous le voulez bien puisqu'il y a eu un accord global avec un ou deux ajustements, mais en intra groupe comme je vous le disais.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et j'ai oublié de vous dire que la Première Commission avait validé ce rapport.

Nous passons au rapport n° 6 présenté par Isabelle LANTUEJOUL.

FONCTIONNEMENT DES GROUPES

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Dans les Conseils départementaux les groupes d'élus se constituent par la remise au Président du Conseil départemental d'une déclaration signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ceux-ci et de leur représentant.

Dans les conditions qu'il définit, le Conseil départemental peut affecter aux groupes d'élus, pour leur usage propre ou pour un usage commun, un local administratif, du matériel de bureau et prendre en charge leurs frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

Le Président du Conseil départemental peut, dans les conditions fixées par le Conseil départemental et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes. Le Conseil départemental ouvre au budget du Département, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil départemental.

Le Président du Conseil départemental est l'ordonnateur des dépenses susmentionnées.

L'élu responsable de chaque groupe d'élus décide des conditions et des modalités d'exécution du service confié que ces collaborateurs accomplissent auprès de ces groupes au sein de l'organe délibérant.

Il vous est demandé d'adopter la délibération suivante.

Les groupes d'élus du Conseil départemental du Cantal disposeront des moyens indispensables à leur fonctionnement dans les conditions suivantes :

- Affectation d'un assistant à chaque groupe d'élus composés d'au moins trois membres et deux assistants pour un groupe composé de dix membres au moins, avec le taux de rémunération suivant : indice Brut, 454 et indice Majoré, 398.
- Affectation d'un local administratif pour chacun des groupes, équipé de matériel de bureau et prise en charge des frais de documentation, de courrier et de télécommunication.

Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, nous reconduisons le règlement sur le fonctionnement des groupes. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des abstentions ? Des oppositions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 7 présenté par Valérie SEMETEYS.

INDEMNITÉS DE FONCTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Mme Valérie SEMETEYS, Conseil départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Les indemnités de fonction des élus sont fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales. Je vous invite à en délibérer. Je vous propose de fixer les indemnités de fonction attribuées aux membres du Conseil départemental comme suit :

- Conseiller départemental : 40 % de la somme correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Membre de la Commission Permanente : indemnité de Conseiller départemental majorée de 10 %,
- Vice-Président ayant une délégation de l'exécutif du Conseil départemental : indemnité de Conseiller départemental, majorée de 40 %,
- Président du Conseil départemental : somme correspondant à l'indice brut terminal majorée de 45 %.

Ces indemnités de fonction prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2021. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au rapport n° 8 présenté par Valérie SEMETEYS.

INDEMNITÉS FRAIS DE DÉPLACEMENT DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Mme Valérie SEMETEYS, Conseil départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. En plus des indemnités de fonction, la loi a prévu d'accorder aux élus locaux le remboursement de certaines dépenses particulières et notamment :

- le remboursement des frais de déplacement ;
- le remboursement des frais nécessités par l'exécution d'un mandat spécial ou frais de mission.

Les taux des indemnités kilométriques sont présentés sur le rapport.

En ce qui concerne les frais d'exécution d'un mandat spécial hors département, ce mandat spécial doit être confié à l'élu par une délibération du Conseil départemental. Cette délibération pouvant être postérieure à l'exécution de la mission en cas d'urgence. Une fois ces conditions réunies, les intéressés ont un véritable droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de leur mission : frais de séjour, frais de transport.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur la délibération suivante.

- de prendre acte des conditions et des modalités de règlement des frais occasionnés pour les déplacements des élus dans le cadre de leurs désignations présentées dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacement et de séjour engagés par les Conseillers départementaux au titre de leurs délégations ou désignations dans le département ou hors du département à l'occasion de réunions ou manifestations diverses.
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacement et de séjour engagés par les Conseillers départementaux au titre des mandats spéciaux dans le cadre de leurs représentations sur demande expresse du Président du Conseil départemental et autorisé par délibération.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Avant de passer au rapport suivant, lorsque nous avons parlé du fonctionnement des groupes, j'aurais dû vous informer quand même que nous avons trois groupes constitués au niveau de l'Assemblée :

- le groupe Droite, centre et indépendants, majorité départementale :
 - Président : Vincent DESCOEUR,
 - Membres : Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Jean MAGE, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie SEMETEYS et Christophe VIDAL ;
 - un deuxième le groupe Rassemblement et Ouverture pour le Cantal, le ROC :
 - Présidente : Céline CHARRIAUD,
 - Membres : Mireille LEYMONIE et Jean-Jacques MONLOUBOU.
- Ils font partie de la majorité du Département ;
- Un troisième le groupe d'opposition qui est le groupe Union des gauches et des écologistes
 - Président : Pierre MATHONIER,
 - Membres : Stéphane FRECHOU, Magali MAUREL et Valérie RUEDA.

Voilà, j'ai réparé mon oubli. Nous pouvons continuer l'ordre du jour avec le rapport n° 9 présenté par Isabelle LANTUEJOUL.

DÉMATÉRIALISATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – DÉSIGNATION DU MANDATAIRE DE CERTIFICATION ET DU RESPONSABLE DE LA TÉLÉTRANSMISSION

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Depuis 2008, le Département du Cantal a dématérialisé la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture par l'intermédiaire des services de dématérialisation sécurisée FAST.

La maîtrise et la conduite interne de ce projet nécessitent la désignation d'un mandataire de certification, en charge de la validation des demandes des identités numériques (certificats permettant l'obtention d'une clé de signature électronique) et de leur révocation, et la désignation d'un responsable de la télétransmission en charge de l'administration des utilisateurs des Services FAST.

Par délibération du Conseil départemental du 26 mars 2021, Jean-Philippe LAVIGNE, Directeur des Systèmes d'Information, a été désigné comme mandataire de certification et responsable de la télétransmission pour le Département du Cantal.

Il vous est demandé de renouveler l'autorisation de :

- désigner le Directeur des Systèmes d'Information, Jean-Philippe LAVIGNE, comme mandataire de certification au niveau du Conseil départemental du Cantal,
- désigner le Directeur des Systèmes d'Information, Jean-Philippe LAVIGNE, comme responsable de la télétransmission au niveau du Conseil départemental du Cantal.

Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des abstentions ? Des oppositions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie. Nous passons au rapport n° 10 présenté par Céline CHARRIAUD.

RÉDACTION DES ACTES AUTHENTIQUES EN LA FORME ADMINISTRATIVE SOU MIS À PUBLICITÉ FONCIÈRE

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Dans un souci de bonne gestion financière et avec un objectif de maintien d'un coût de gestion optimisé, l'Assemblée départementale avait décidé dès 2015 de ne plus avoir recours systématiquement à des actes par notaire pour la rédaction de certains actes sur des procédures simples.

Du coup, pour que les actes authentiques puissent être rédigés en leur forme administrative par les Services du Conseil départemental, ils peuvent être signés par :

- le Président du Conseil départemental faisant office de notaire,
- les Vice-Présidents ayant délégation de signature représentant le Département en sa qualité de vendeur ou d'acquéreur selon le cas,
- le tiers acquéreur ou vendeur selon le cas.

L'objet de cette délibération est de :

- Valider le principe de l'établissement et de la rédaction des actes authentiques en la forme administrative dès lors qu'il s'agit d'actes non complexes,
- Autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental, faisant office de notaire, à signer lesdits actes,
- Valider le principe que les 8 Vice-Présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature peuvent faire office d'acquéreur ou de vendeur et représenteront le Département : Didier ACHALME, Sylvie LACHAIZE, Philippe FABRE, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE et Isabelle LANTUEJOUL,
- Valider le principe que des représentants de la Mission des Affaires Foncières du Département assistent à la signature desdits actes afin de vérifier la qualité des biens concernés et des tiers acquéreurs ou vendeurs.

Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 11 présenté par Céline CHARRIAUD.

RECOURS SUR SUCCESSION

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Le Département a la possibilité de se porter créancier sur des successions de bénéficiaires de l'aide sociale départementale sous certaines conditions, notamment au-delà d'un délai légal de six mois pour faire inventaire depuis l'ouverture de la succession qui doit être respecté. Il y a des conditions spécifiques qui doivent être respectées :

- les héritiers connus n'ont pas opté de manière tacite ou expresse,
- tous les héritiers connus ont renoncé à la succession par la signature d'un acte de renonciation,
- les héritiers connus ont donné leur autorisation au Président du Conseil départemental de récupérer l'actif successoral.

Ces conditions remplies permettent de faire opposition sur le ou les comptes ouverts au nom du bénéficiaire de l'aide sociale décédé et de se porter fort auprès des organismes bancaires.

Il s'agit là, par la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Président dans ces conditions susmentionnées à chaque fois que c'est possible, de se porter candidat pour recours sur succession. Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous en avons terminé des rapports formels et administratifs qui permettent à notre collectivité de fonctionner. Il faut savoir que nous aurons d'autres désignations à faire lors de prochaines sessions. Nous avons fait l'essentiel.

Il vous sera transmis également des désignations qui se font sous l'autorité du Président et qui ont été transmises également à l'ensemble des groupes et validées par ces derniers, mais qui demanderont à être complétées au fil du temps.

Vous savez que nous sommes en session en public et j'en profite pour vous informer que nous sommes retransmis sur le site du Département. Je remercie la FAL qui nous en assure la prestation. Je voulais saluer aussi les suppléantes et suppléants qui assistent à cette session.

Nous passons maintenant à la projection du film relatif au rapport d'activité. On peut lancer ce film qui dure quelques minutes.

Après cette diffusion nous allons reprendre le cours des dossiers.

CONVENTIONS RELATIVES À LA RÉALISATION ET AU FINANCEMENT D'UNE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS) POUR L'ACCÈS AU LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES POUR L'ANNÉE 2021

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Les deux conventions relatives à une mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) que je sou mets aujourd'hui à votre approbation s'inscrivent dans le cadre de l'action identifiée « Veiller à l'adéquation entre besoins des personnes vulnérables et offre en hébergement et logement accompagné » du Plan Hébergement Logement du Cantal 2018-2023, signé avec Madame le Préfet le 16 octobre 2018.

Ce dispositif en faveur du logement ou du relogement existe dans le Cantal depuis 1993. Il a été reconduit au fil des différents plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), car la mise en œuvre précoce d'un accompagnement social adapté s'avère une valeur ajoutée indispensable avec des résultats très intéressants tant pour les locataires que pour la sécurisation des bailleurs. En effet, la fragilité financière et sociale de certains ménages peut conduire les bailleurs, publics et privés à avoir une certaine réticence à les accueillir dans leur parc et donc à souhaiter bénéficier de garanties.

Ainsi, SOLIHA Cantal a accès à un parc privé ou public, constitué de logements en sous-location ou géré en délégation par mandat de gestion. Cette diversité permet de mobiliser des logements pour des ménages à ressources modestes, en sécurisant les propriétaires par des garanties concernant la conduite des relations locatives du fait de la mission sociale inscrite dans son action et par la prise en charge de certains risques financiers. Cette offre de logement accompagné, intermédiaire entre l'offre d'urgence ou d'insertion et l'offre en logement ordinaire permet une véritable alternative qui s'inscrit dans un processus d'inclusion sociale pour les ménages concernés.

Le présent rapport a donc pour objet de vous proposer deux conventions (convention de réalisation avec SOLIHA et convention de financement avec l'État) qui régissent cette MOUS dont le Conseil départemental, si vous les approuvez, sera le maître d'ouvrage.

La première, établie entre le Conseil départemental et SOLIHA Cantal définit précisément le contenu de l'action, les résultats attendus et les conditions de rémunération du prestataire. Pour un objectif de 10 relogements, doublé de mesures d'accompagnement social sur une durée allant de 6 à 12 mois, renouvelables, le coût total de la MOUS confiée à SOLIHA s'élève à 45 000 euros. Ce montant constitue pour SOLIHA Cantal un droit de tirage maximum pour sa rémunération pendant la durée de l'action.

Pour cette action, l'État attribue une subvention de 22 500 euros au Conseil départemental. Les conditions d'attribution et les modalités de versement de cette subvention font l'objet de la seconde convention qui sera signée avec Monsieur le Préfet. Ce montant correspond à 50 % des dépenses éligibles.

On nous demande de bien vouloir se prononcer sur la délibération suivante :

- d'approuver la convention relative à la réalisation d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour l'accès au logement des personnes défavorisées pour l'année 2021 entre le Conseil départemental et SOLIHA.
- d'approuver la convention relative au financement d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour l'accès au logement des personnes défavorisées pour l'année 2021 entre l'État et le Conseil départemental.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 13 présenté par Marie-Hélène CHASTRE.

CONVENTION RELATIVE À LA GESTION PAR L'ASSOCIATION ANEF CANTAL D'UN ACCUEIL DE JOUR À AURILLAC

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Un accueil de jour a pour but la resocialisation et la réinsertion par le lien social. Il s'agit d'un espace permettant d'accueillir, en accès libre pendant les heures d'ouverture, toute personne qui le souhaite, sans critère d'admission (excepté un comportement violent) afin de recréer un lien social. Le rôle de ce lieu est d'aider les personnes à se reconstruire, à trouver un lieu où elles peuvent se poser, se laver et laver leurs affaires, se faire à manger, échanger tout simplement, poser des questions, avoir accès aux soins ou bien à un début d'accompagnement social.

Ce service existait auparavant rue du Prince à Aurillac avant d'être fermé faute de financement. Grâce à un partenariat constructif entre la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), le Conseil départemental du Cantal et la Ville d'Aurillac, l'accueil de jour porté par l'association l'ANEF du Cantal, a réouvert ses portes au 1^{er} juillet 2018.

Tous les acteurs sont persuadés de la nécessité de ce service pour lutter contre l'isolement et l'exclusion sur la ville préfecture du Cantal. Le rapport d'activité 2020 atteste de l'utilité du dispositif en mentionnant

notamment un nombre de passages important : 2 670 sur l'année ; 76 passages par semaine ; 5 passages par jour en moyenne.

Pour autant, ce dispositif relève de la compétence de l'État (publics en errance). Il est inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles au titre du dispositif de veille sociale défini à l'article L 345-2.

Même si aucune obligation réglementaire ne contraint donc le Département à s'impliquer dans la mise en œuvre de cet accueil de jour, je vous propose, de participer à son financement. Le financeur principal reste l'État. Le Département et la Ville d'Aurillac interviennent de façon complémentaire et sur des montants financiers équivalents depuis 2018 dans le cadre de la convention établie entre les partenaires.

Les participations financières sont définies comme suit :

Coût global de l'action : 71 000 euros, dont : État : 51 000 euros ; Mairie d'Aurillac : 10 000 euros ; CD15 : 10 000 euros.

Il est entendu que les soldes positifs de fonctionnement sont reportés sur l'année N+1 et viennent en déduction de la participation des partenaires.

En outre, la Commune d'Aurillac prend en charge financièrement les fluides et met à disposition de l'association ANEF les locaux à titre gratuit dans le bâtiment situé au 9 cité de Clairvivre.

La participation du Conseil départemental comprend également la mise en œuvre de permanences sociales au sein de l'accueil de jour, à raison de 2 heures tous les 15 jours. Pour cela, trois travailleurs sociaux sont mobilisés à tour de rôle.

À noter enfin, la mise en œuvre récente d'une expérimentation de deux ans financée par la Région, la Fondation Abbé-Pierre (Investissement), l'État (Plan de relance) qui va permettre d'étendre sous une forme innovante (camping-car transformé en lieu d'écoute itinérant) ce type de service sur la zone nord-ouest du Département.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

- Approuve la convention relative à la gestion d'un accueil de jour à Aurillac par l'Association ANEF pour l'année 2021 telle que présentée en annexe.
- Approuve le montant du concours financier du Conseil départemental de 10 000 euros tel que précisé dans ladite convention à l'article 2.
- Autorise le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Monsieur MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du Canton d'Aurillac 2

Merci, monsieur le Président. Juste un mot pour dire ma satisfaction de voir maintenue l'intervention du Conseil départemental aux côtés de la Mairie d'Aurillac pour le soutien nécessaire d'un accueil de jour sur Aurillac.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du Canton d'Aurillac 1

Je tenais à dire, que sur ce dossier ce devrait être à l'Etat d'intervenir et je ne peux que souligner qu'une nouvelle fois le Département se substitue à lui.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 14 présenté par Marina BESSE.

**CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
AU FINANCEMENT DE L'ÉQUIPE MOBILE DE PRÉCARITÉ PSYCHIATRIQUE
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI MONDOR**

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du Canton de Saint-Flour 1

Une expérimentation conduite de 2016 à 2019 à l'initiative de Cantal Habitat a permis de montrer l'importance de la présence d'une Équipe Mobile Précarité sur le Département pour permettre l'insertion durable de ménages en situation de précarité sociale, économique, mais aussi sanitaire dans le parc de logements ordinaires. La polyvalence du dispositif qui consiste « à aller vers » est particulièrement adaptée au caractère multifactoriel des problèmes à l'origine des situations très dégradées prises en charge.

Aux côtés de l'ARS, les nombreux partenaires associés à ce projet ; le Centre Hospitalier d'Aurillac, le Conseil départemental, la DDETSPP, les bailleurs sociaux, la CAF et la MSA ont marqué leur volonté de poursuivre l'action au-delà de l'expérimentation, impliquant la mise en œuvre de co-financements adaptés.

La situation sanitaire exceptionnelle que nous avons connue n'a pas permis de réunir le cadre formel du comité des financeurs en 2020 et a rendu difficile la mobilisation de nouveaux partenaires. Pour autant, nous avons fait le choix de maintenir un financement de 10 000 euros qui correspondait à celui que nous avons apporté à l'expérimentation initiale. Fin 2020, la validation d'un financement par l'ARS provenant du Ségur de la Santé a cependant permis de sécuriser l'essentiel du budget de fonctionnement pour les années 2020 et 2021.

Cette année, le Centre Hospitalier Henri Mondor d'Aurillac a présenté lors du Comité des financeurs d'avril son projet pour 2021 et sollicité la participation financière du Département. Le financement de l'ARS étant fléché Soins, il est important de poursuivre le co-financement avec d'autres acteurs du territoire pour permettre au dispositif, devenu Équipe Mobile de Précarité Psychiatrique (EMPP), d'accompagner également des situations d'urgences sociales.

De notre côté, l'amélioration de la réponse aux besoins de santé des publics en situation de précarité et d'exclusion figure en bonne place dans nos programmes et schémas départementaux (PDALHPD 2018-2023 et PDIE/PTIE 2021-2025...). L'EMPP intervient en complémentarité des dispositifs de droit commun. Son positionnement intermédiaire entre le secteur social et le secteur sanitaire lui permet de débloquent des situations dont la complexité a mis en échec les acteurs sociaux et ceux de la médiation locative.

Il nous est proposé la reconduction du financement de 10 000 euros pour 2021.

Il nous est demandé de bien vouloir se prononcer sur la délibération suivante.

- Approuve la convention relative à la participation du Conseil départemental au financement de l'Équipe Mobile de Précarité Psychiatrique du Centre Hospitalier Henri Mondor dont le projet est joint en annexe de la délibération.

- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Monsieur MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du Canton d'Aurillac 2

Merci monsieur le Président. Là aussi, je me félicite de l'intervention du Conseil départemental sur ce dossier.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 16 présenté par Sylvie LACHAIZE, le rapport 15 relatif au dispositif de soutien aux EHPAD en difficulté étant ajourné pour une étude complémentaire du dossier.

**MONTANT DES INDEMNITÉS DE RENTRÉE SCOLAIRE VERSÉES AUX ASSISTANTS FAMILIAUX
POUR LES MINEURS ET JEUNES MAJEURS PRIS EN CHARGE PAR L'AIDE SOCIALE À
L'ENFANCE AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Je vous propose d'arrêter comme chaque année le montant des indemnités de rentrée scolaire versées aux assistants familiaux pour les enfants dont elles ont la charge au titre de l'ASE dans les conditions suivantes : l'indemnité de rentrée scolaire est versée annuellement au mois d'août pour la rentrée scolaire à venir afin de couvrir les frais liés à l'achat des fournitures, livres et manuels scolaires (le cas échéant). Plusieurs montants sont retenus en fonction des niveaux de scolarité et des besoins qui s'y rattachent.

Il n'est pas prévu d'augmentation de l'indemnité pour l'année scolaire 2021-2022.

Pour mémoire, l'an passé, il avait été appliqué une augmentation exceptionnelle de 20 % pour prendre en considération le surcoût des dépenses générées par la période de confinement du 16 mars 2020 au 11 mai 2020 : à cette occasion les assistants familiaux avaient dû assurer la continuité pédagogique depuis leur domicile d'où un surcoût en matière de consommables notamment en matière d'impressions.

À l'exception de l'exercice 2020, le montant des indemnités est resté à l'identique depuis la rentrée 2017-2018.

Pour rappel, la Région Auvergne verse une dotation aux établissements scolaires qui ont la charge d'acquérir les manuels scolaires afin de les mettre à la disposition des lycéens. Ce dispositif est maintenu pour la rentrée 2021-2022 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sauf pour la branche technologique qui a basculé sur l'aide du « PASS'Région » depuis la dernière rentrée.

Une aide à l'acquisition du 1^{er} équipement du « PASS'Région » dans le cas des formations professionnelles est également maintenue. Depuis la rentrée précédente, il a intégré l'aide pour l'acquisition des « fichiers consommables » pour les filières professionnelles.

Enfin, la Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant dispose dans son article 19 que l'allocation de rentrée scolaire et l'allocation différentielle des enfants confiés au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance versées par la CAF sont versées à la Caisse des dépôts et consignations qui en assure la gestion jusqu'à la majorité de l'enfant ou, le cas échéant, jusqu'à son émancipation. À cette date, le pécule est attribué et versé à sa demande.

Pour l'application de la condition de ressources, la situation de la famille continue d'être appréciée en tenant compte à la fois des enfants présents au foyer et du ou des enfants confiés au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les sommes indûment versées à la Caisse des dépôts et consignations sont restituées par cette dernière à l'organisme débiteur des prestations familiales.

Il nous est demandé de :

- Déterminer pour l'année scolaire 2021-2022 le montant des indemnités de rentrée scolaire versées aux assistants familiaux pour les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance conformément.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 17 présenté par Valérie CABECAS.

CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 - AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Dans le cadre des nouvelles dispositions en faveur des projets de territoire, les travaux de rédaction des contrats à signer au titre du Fonds Cantal Développement 2016-2021 se sont amorcés dès 2016 avec l'ensemble des EPCI du Département.

Il est rappelé que sur la période considérée, une enveloppe globale de 12 millions d'euros a été allouée pour mettre en œuvre ce dispositif. Conformément à l'article 5 des contrats, la durée de la nouvelle contractualisation a été fixée sur la période 2016-2021 avec possibilité de deux avenants.

La Communauté de communes Saint-Flour Communauté a saisi le Département pour modifier son programme d'actions (avenant n° 2) suite à la délibération prise en date du 30 juin 2021 qui a confirmé la maquette pour le second avenant au Contrat Cantal Développement 2016-2021.

Le programme d'actions de l'actuel contrat recense vingt-six opérations. Depuis 2016, dix-huit opérations ont été engagées.

La Communauté de communes souhaite ajuster le plan de financement pour la construction d'un nouveau centre départemental de tennis couvert (tranche 1) et inscrire sept nouvelles opérations.

L'enveloppe affectée à la Communauté de Communes de Saint-Flour Communauté était initialement de 2 460 000 euros. Le premier avenant engageait le Département sur un montant de 2 162 001 euros.

L'enveloppe proposée à l'avenant est de 2 460 000 euros.

Il nous est demandé de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver l'avenant n° 2 au Contrat Cantal Développement 2016-2021 de la Communauté de communes Saint-Flour Communauté qui fait état d'un soutien global du Conseil départemental du Cantal à hauteur de 2 460 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant, en conformité avec la maquette financière.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour assurer sa mise en œuvre, notamment pour confirmer le montant des aides au fur et à mesure des attributions.

Nous avons un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 18 présenté par Philippe FABRE.

AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) ACTION CŒUR DE VILLE DES COMMUNES D'AURILLAC ET D'ARPAJON-SUR-CÈRE

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Les Communes d'Aurillac et d'Arpajon sur Cère ont été retenues au titre du dispositif national « Action Cœur de Ville ». À cet effet, une convention-cadre pluriannuelle, d'une durée d'engagement allant jusqu'à fin 2022, a été signée le 20 septembre 2018 avec plusieurs partenaires, dont le Conseil départemental du Cantal. Le Conseil départemental du Cantal accompagne la démarche « Action Cœur de Ville » portée par les villes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère dans le cadre de sa politique de revitalisation des centres-bourgs et des cœurs de ville, en mobilisant les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre des actions entrant dans son champ d'intervention. Cet accompagnement financier est examiné dans le cadre des dispositifs en faveur des territoires.

Dans ce cadre, à ce jour, le Département s'est engagé à financer les opérations suivantes :

Pour la Ville d'Aurillac : le Pôle d'échange Intermodal (250 000 euros), la restructuration de l'Église Notre Dame aux Neiges (12 824 euros), la mise en valeur des Vestiges St Géraud (150 000 euros), la maison de la Fraternité – site Meallet de Cours (117 047 euros), la restructuration du Camping de l'Ombrade (150 000 euros) et la demande en cours pour la restauration de l'Abbatiale St Géraud.

Pour la Ville d'Arpajon-sur-Cère : la construction de l'Espace du Pont (150 000 euros) et l'opération de réhabilitation de la Maison Soubrier (150 000 euros).

Un premier avenant à la convention-cadre a été validé par l'Assemblée départementale le 12 avril 2019.

Les modifications portées par l'avenant n° 2 portent d'une part, sur la forme, la convention devient officiellement une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) modifiant ainsi l'intitulé et les actions ne sont plus listées dans la convention, mais en annexe) et d'autre part, sur le fonds (l'avenant

n° 2 actualise les différentes fiches actions et la liste des opérations). Les autres articles de la convention initiale restent inchangés. Cet avenant n'a pas d'impact sur les engagements spécifiques au Conseil départemental.

Il nous est demandé de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de valider l'avenant n° 2 à la Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) – « Action Cœur de Ville » des Communes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère.

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la Convention d'Opération de revitalisation de territoire (ORT) – « Action Cœur de Ville » des Communes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère.

- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de la convention et ses éventuelles modifications.

Avis favorable de la Troisième Commission et avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 19 présenté par Florian MORELLE.

FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2019-2021 : REDÉPLOIEMENT DE SUBVENTIONS

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Lors de la session du 28 juin 2019, l'Assemblée départementale a approuvé la présélection des opérations retenues au titre du Fonds Cantal Solidaire 2019-2021. Lesdits projets, annuellement confirmés par les communes, ont été validés lors des différentes sessions du Conseil départemental qui se sont tenues sur la même période. Aujourd'hui, certaines Communes sont confrontées à des difficultés pour faire émerger les opérations retenues (cofinancements en attentes, urgence d'autres opérations...).

Aussi, il est proposé de les redéployer sur d'autres projets plus avancés sous réserve que les critères retenus lors des présélections soient conservés, après demande expresse des Communes et présentation des pièces justificatives requises.

Il nous est proposé de se prononcer sur le projet de délibération suivant.

- d'autoriser le transfert des subventions mentionnées dans le tableau selon les conditions qui y sont énoncées,

- de confirmer le redéploiement des aides correspondantes au titre du Fonds Cantal Solidaire 2019-2021 et le mouvement de crédits inhérents.

Avis favorable de la Troisième Commission et avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 20 présenté par Gilles CHABRIER.

**PORTAGE DE LA CANDIDATURE CANTALIENNE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
« SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT » (SPPEH)
DE LA RÉGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Dans le Cantal, le résidentiel est le deuxième secteur le plus consommateur d'énergie après les transports et représente une facture énergétique d'environ 1 915 euros par ménage et par an. Celle-ci fait partie des plus élevées de la Région. Au-delà de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les principaux enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments sont également la réduction de la facture énergétique pour tous les ménages, les retombées économiques en matière d'emplois non délocalisables pour les territoires et l'impact positif sur l'image et l'attractivité du Département grâce à un patrimoine et un habitat rénové et qualitatif.

Ce dispositif s'adresse essentiellement aux logements résidentiels, mais aussi au petit tertiaire qui concerne les commerces et les entreprises de moins de 10 salariés.

Les grandes lignes du projet de SPPEH qu'on nous propose d'inscrire dans la candidature à l'AMI ont été validées par l'ensemble des EPCI en Comité de Pilotage le 20 mai 2021, à savoir : une couverture totale du Département qui permet de fédérer les 9 EPCI et le Département autour d'un même projet et assure une équité du service pour tous les usagers ; une mutualisation des moyens, une optimisation des financements et une gouvernance forte, partagée avec l'ensemble des partenaires associés ; une prise en compte des dynamiques territoriales observées en termes de rénovation énergétique ; la nécessité de proposer une porte d'entrée unique et un service de qualité, neutre et indépendant pour tous les habitants ainsi que le petit tertiaire du Cantal.

Ces grandes lignes guident la structuration du SPPEH à l'échelle départementale. Elles seront également reprises par chaque EPCI dans leurs délibérations.

Le niveau de service du SPPEH aura vocation à monter en puissance sur les 3 premières années (2021 : mise en place du service de base ; 2022 et 2023 : SPPEH+ (prestations complémentaires telles qu'audits énergétiques ou assistance pendant les travaux). Au-delà, l'étude d'un service étendu aux collectivités et à toutes les entreprises cantaliennes est envisagée.

Il est rappelé que grâce à la suppression au 31 décembre 2020 de l'Espace Info Énergie porté par SOLIHA, et dans l'attente de la constitution effective du futur SPPEH, la Commission Permanente du 26 mars 2021 a approuvé la mise en place sur une période transitoire jusqu'au 31 septembre 2021 d'une convention de partenariat avec SOLIHA Cantal afin d'assurer une continuité du service pour les habitants.

S'agissant du budget, pour l'année 2021, et considérant le démarrage tardif du service (envisagé le 1^{er} octobre au plus tôt), le Département prend en charge financièrement la totalité du service sur cette période (ainsi que la phase transitoire qui court depuis le début de l'année, comme je vous l'ai indiqué précédemment). De fait, le Département percevra les aides de la Région et les financements SARE correspondants (estimés à 75 % du budget).

Sur une année complète (2022 ou 2023), en termes budgétaires, après déduction des subventions SARE et Région, le reste à charge du service pour les Collectivités (Département et EPCI) a été estimé à environ 1 euro/hab. Il s'agit d'une première estimation qui sera revue annuellement, car dépendant de la

participation financière des usagers. Le reste à charge sera partagé entre les Intercommunalités et le Département à hauteur de 50 centimes chacun. Le reste à charge des Intercommunalités se fera au prorata du nombre d'habitants.

Le budget prévisionnel proposé pour cet AMI est le suivant :

- pour 2021 : 163 300 euros subventionnés et le reste à charge par le Département ;
- pour les années 2022 et 2023 : avec une montée en charge et l'embauche de 3 à 4 personnes pour ce service et des budgets à hauteur de : 319 000 euros pour 2022 et 360 000 euros pour 2023.

Il nous est demandé de bien vouloir :

- approuver la structuration, la mise en œuvre et le financement du SPPEH à l'échelle départementale ;
- valider le principe d'un portage départemental de la candidature cantalienne auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur l'AMI « Plateformes du Service Public Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) » et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer cette candidature ;
- valider l'organisation financière du service prévoyant la perception de l'intégralité des fonds régionaux, nationaux et des contributions des EPCI dédiés à la mise en œuvre du SPPEH et de procéder aux paiements de prestations à des structures tierces ;
- autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer les documents afférents à la mise en œuvre opérationnelle du SPPEH (dossier de candidature, convention avec la Région, conventions avec les EPCI, avenants, etc. ...) ;
- déléguer à la Commission Permanente la validation des conventions et documents à venir ;
- approuver l'inscription des dépenses correspondantes sur la section de fonctionnement de l'exercice 2021.

Nous avons un avis favorable de la Troisième commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation complète. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Monsieur le Président. Quelques mots pour me réjouir de cette initiative du Département et de son engagement dans ce sujet particulièrement d'actualité qui est celui de la rénovation énergétique des bâtiments. Cela a été rappelé, le logement est source de consommation d'énergie, en particulier dans un département comme le nôtre. Pour avoir rédigé un rapport dans le cadre d'une mission d'information de l'Assemblée sur la question de la rénovation thermique des bâtiments j'ai pu mesurer avec mes collègues qu'il y a un formidable enjeu en termes de diminution des gaz à effet de serre et il y a aussi un enjeu pour l'occupant en termes de diminution de la facture énergétique.

Nous avons pu aussi constater que de nombreuses aides existent : MaPrimeRénov' ou les certificats d'économie d'énergie qui n'ont pas toujours été utilisés à bon escient. Tout le monde a en mémoire les opérations d'isolation à 1 euro, pas toutes efficaces, parfois même frauduleuses. Des crédits sont

abondés par le Plan de relance. Une formidable opportunité est donc à saisir, en tout premier lieu pour les Cantaliens et c'est une excellente chose que le Département puisse, en partenariat avec l'ensemble des Communautés de communes assurer la décision de tous ces dispositifs, assurer l'information et apporter sa pierre à ce service public. C'est de toute évidence un service que nous allons rendre encore une fois aux occupants, qu'ils soient propriétaires ou bailleurs, et un service qui bénéficiera indirectement aux entreprises du Département parce que si nous savons conseiller et accompagner celles et ceux qui se préoccupent de la rénovation thermique de leurs bâtiments, il n'y a pas de doute que cela va susciter et entraîner des travaux. C'est vraiment une action tout à fait judicieuse. Il importera que nous puissions, dans les mois et les trimestres qui vont venir, nous assurer de l'efficacité du service. En appui avec les Communautés de communes, nous y parviendrons, ceci dit d'autant plus que les Maisons France Services, nombreuses sur le territoire, ont été identifiées dans le cadre de la Loi Climat comme pouvant être les premiers guichets. Là aussi, l'idée est d'avoir un interlocuteur unique qui ne sera pas spécialiste de toutes les techniques de rénovation, mais qui saura mettre très rapidement en relation les porteurs de projet et celles et ceux qui savent avec aussi la nécessité d'accompagner techniquement. C'est ce qu'il faudra évoquer ultérieurement parce que c'est important aussi de veiller à l'efficacité des travaux, c'est-à-dire qu'il faut que celles et ceux qui investissent dans la rénovation puissent, *in fine*, en mesurer les bénéfices sur la facture et en l'occurrence, avec une réduction de la facture énergétique. Excellent initiative, Monsieur le Président !

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ce témoignage. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Je vais souscrire aux propos de Vincent DESCOEUR en disant que c'est une très bonne initiative. Par contre, les EPCI sont souvent en première ligne pour certaines opérations, notamment sur le Programme de précarité énergétique et sur les OPAH avec les dispositifs d'aides qui sont certes influer par l'ANAH, mais qui nécessitent des financements des EPCI directement. Belle initiative, mais après, il faudra mettre de l'argent dans les tuyaux. Il incombe à chaque EPCI de trouver des dispositifs complétant 'MaPrimeRénov' qui est un dispositif qui fonctionne bien, mais il va falloir trouver d'autres moyens pour financer les travaux, notamment par le biais des PIG et des OPAH, donc il faudra alimenter par structure d'EPCI.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Je voudrais répondre à Pierre MATHONIER, lui dire certainement, mais un arsenal de dispositifs peut d'ores et déjà être mobilisé, mais ne l'est pas aujourd'hui. La première urgence est déjà de mobiliser et faire en sorte que nos concitoyens puissent bénéficier de ces dispositifs. Cela va au-delà de nos concitoyens. Il y a la question des bâtiments. Des territoires ont des contrats de transition écologique et peuvent, de ce fait, activer d'autres dispositifs. La question des moyens reste bien sûr entière, mais elle est secondaire. La première urgence est de se mettre en capacité de mobiliser ces moyens et nous

verrons ce qui peut en être au fil du temps. Aujourd'hui, des moyens existent, utilisons-les plutôt que d'autres les utilisent. Céline CHARRIAUD, puis Didier ACHALME.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Pour compléter, je vois l'intérêt de cette opération dans la coordination de l'ensemble des acteurs et des dispositifs évoqués aussi bien par Vincent DESCOEUR que par Pierre MATHONIER. L'action du Conseil départemental représente un élément coordonnateur pour faire prendre la mayonnaise, faire levier et donner beaucoup plus de poids encore et optimiser tous les dispositifs possibles pour atteindre cet objectif de rénovation thermique du bâti aussi bien public que privé. C'est dans cet esprit que les Intercommunalités souscrivent à la démarche, sachant que certaines commencent et d'autres sont déjà engagées dans des dispositifs de ce type où l'intérêt pour le Département est de pouvoir s'articuler au dispositif déjà existant et d'avoir cette souplesse. C'est ce qui fera la réussite du dispositif avec une présence en territoire d'animation qui sera indispensable, portée en partie par le Département qui pourra aussi compter sur des moyens en Intercommunalité. Tout cela se complète pour les habitants et le patrimoine de notre territoire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Il est important que les Cantaliens puissent avoir un numéro de téléphone unique et une clarté dans les aides parce que c'est quand même un maquis énorme. Bien souvent, nous sommes questionnés sans savoir répondre. À partir du moment où le SPPEH sera mis en place, nous aurons la possibilité d'appeler un numéro unique. Même si le correspondant ne sera pas à même de fournir une réponse à tout, il pourra rediriger vers les bons organismes dans le maquis des aides actuellement. Je vois cela d'un très bon œil et nous avons déjà fait voter en intercommunalité le SPPEH à hauteur de la contribution de 0,50 euro par habitant.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport essentiel au vu de la transition énergétique et de la facture énergétique pour les Cantaliens. L'important est que tous les Cantaliens puissent bénéficier de l'information et que ce numéro unique facilite l'accès à l'information. Après, bien évidemment, il existe tout un arsenal de soutien à cette transition énergétique, mais il y a aussi à travers les OPAH les spécificités de chaque territoire. Les problématiques urbaines intramuros d'Aurillac ne sont pas forcément les mêmes que les problématiques des territoires hyper ruraux. À travers les OPAH et les dispositifs que peuvent amener ou compléter les territoires, c'est un moyen supplémentaire pour répondre aux besoins des Cantaliens. Ceci dit, je me satisfais de voir, à l'image des Intercommunalités, que ce rapport fait l'unanimité en termes d'intérêt et de priorité. S'il n'y a plus de demandes de prises de paroles, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 21 présenté par Jean-Jacques MONLOUBOU.

PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. L'obligation de réaliser les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) trouve son origine dans la réglementation européenne Directive n° 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement et qui définit une approche commune à tous les États membres de l'Union visant à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nocifs sur la santé humaine dus à l'exposition au bruit ambiant.

Cette approche est basée sur : un volet préventif qui consiste en l'évaluation de l'exposition au bruit des populations et un volet curatif qui consiste en la mise en œuvre au niveau local de politiques visant à réduire le niveau d'exposition et à préserver des zones de calme.

La mise en œuvre de la directive se déroule en deux étapes pour une application progressive :

- 1^{ère} échéance : Établissement du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour les routes supportant un trafic annuel supérieur à 6 millions de véhicules, soit 16 400 véhicules/jour. Le PPBE 1^{ère} échéance a été adopté définitivement par la Commission Permanente du 25 novembre 2016 ;
- 2^{ème} et 3^{ème} échéances : Établissement d'un second PPBE pour les routes supportant un trafic supérieur à 8 200 véhicules/jour.

Pour ce qui concerne le Département du Cantal, sont visées par l'obligation d'élaborer un PPBE dit de 2^{ème} et 3^{ème} échéances les infrastructures suivantes :

- RD 120 sur une distance de 4 kms avec un trafic moyen journalier de 20 905 ;
- RD 120 sur une distance de 7 kms avec un trafic moyen journalier de 8 255 véhicules ;
- RD 922 entre le carrefour RD 152 et le carrefour Reilhac, mais aussi entre le carrefour Reilhac et Jussac (RD 6) avec un trafic moyen journalier entre 8 000 et 10 000 véhicules ;
- RD 120 entre le giratoire du Parapluie et le giratoire de Redondette avec un trafic moyen journalier de 9 000 véhicules ;
- RD 920 entre le giratoire de Redondette et le giratoire avec un trafic moyen journalier de 9 800 véhicules ;
- RD 320 pour la traverse d'Arpajon-sur-Cère avec un trafic moyen journalier de 15 000 véhicules ;
- RD 621, l'ex RD 926 entre le giratoire d'Allauzier et le Giratoire ville basse de Saint-Flour avec un trafic moyen journalier de 11 600 véhicules ;
- RD 921, l'ex RD 926 entre le giratoire de Mazerat et le giratoire d'Allauzier avec un trafic moyen journalier de 5 600 véhicules.

Concernant le cadre administratif et le déroulement de la procédure, ce projet devra être mis à la disposition du public pendant 1 mois à l'Hôtel du Département avec un registre d'enquête. Le PPBE approuvé sera alors publié et communiqué au Préfet du Cantal. Ensuite, nous devons mettre en œuvre les mesures prévues dans un délai de 5 ans au-delà duquel le présent PPBE devra être révisé.

Concernant le volet financier du PPBE, celui-ci n'est pas négligeable. Le coût financier de la mise en œuvre des orientations techniques pour la mise en œuvre du PPBE de 2^{ème} et 3^{ème} échéances est évalué

globalement à 300 000 euros TTC sur 5 ans. Le Département peut solliciter auprès de l'ADEME une subvention pour réaliser ces études ainsi que les travaux correspondants.

Le Département est également en droit de demander une participation financière de l'État pour ce qui concerne la RD 120 qui a été transférée au Département en 2006 sans que les protections acoustiques ne soient réalisées.

Il nous est demandé :

- de décider de prendre en considération le projet de PPBE pour un montant financier prévisionnel de 300 000 euros TTC sur 5 ans.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à mettre à l'enquête le présent projet et à signer tout document relatif à l'élaboration finale du PPBE.
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de l'ADEME et de l'État.

Nous avons un avis favorable de la Deuxième commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Cette procédure découle d'une réglementation européenne avec un volet de bilan de prévention, d'évaluation et de mesures correctives à éventuellement apporter en fonction des mesures. Les itinéraires concernés le sont au profit de trafic journalier. Tout cela est relativement réglementé. En termes curatif, l'incidence financière peut être relativement importante, même si un soutien de l'ADEME est proposé pour la réalisation de travaux. S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 22 présenté par Marie-Hélène ROQUETTE.

STATION DU LIORAN - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES REMONTÉES MÉCANIQUES - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE POUR LA SAISON 2019-2020

Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles

Merci, Monsieur le Président. Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SAEM Super Lioran Développement a transmis au Département le rapport annuel pour la saison 2019-2020.

Vous vous souvenez sans doute d'une saison hivernale particulière marquée par un manque de neige consécutif surtout aux pluies abondantes qui ont fait fondre la neige et deuxièmement par une fermeture anticipée en raison de la crise sanitaire. De fait, les jours d'ouverture sont tombés de 100 en 2019 à 85 en 2020 avec 1 309 000 passages, soit 36 % seulement de la fréquentation de l'année précédente. Bien évidemment, cette situation a compliqué la situation financière de la SAEM Super Lioran Développement.

Par contre, la saison estivale 2020 a été particulièrement bonne, même exceptionnelle, malgré la situation sanitaire. Ainsi, comme vous le voyez dans le tableau joint, nous avons une fréquentation en hausse de 20 % sur l'année 2020, notamment avec une fréquentation très importante des camping-cars.

Pour la saison 2019-2020, la SAEM a versé au Département 60 506 euros de taxes et de redevances contre 118 532 euros en 2019.

Les dépenses d'investissement ont été réduites en raison de la pandémie 483 million d'euros, dont 400 000 euros pour un enneigeur à température positive. À noter que cette acquisition a permis de fiabiliser les chutes de neige en produisant par son usage le chauffage d'un bâtiment et que l'eau est captée spécialement à l'effet de cet enneigeur.

Il nous est demandé de bien vouloir prendre acte du contenu du rapport du délégataire pour la saison 2019-2020 pour la station du Lioran.

Avec un avis favorable de la Deuxième Commission et conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Tout le monde a pris connaissance du rapport que vous aviez en annexe. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport du délégataire ? Bien évidemment, saison difficile au Lioran pour faute d'enneigement, même si à travers les chiffres qui vous sont présentés, nous nous apercevons tout de même qu'en cumul de chutes de neige, nous étions quand même à 1,80 mètre de neige, ce qui me semble quand même important. Comparé à l'hiver précédent, nous étions à 2,37 mètres, mais cette différence de 50 centimètres fait la différence au niveau du chiffre d'affaires. C'est impactant. Pour aller un peu plus loin ; nous le verrons l'année prochaine sur le prochain rapport du délégataire, difficultés aussi financières sur l'hiver 2020-2021. Là, non pas du fait de l'enneigement, mais du fait du Covid et d'une décision gouvernementale qui a laissé les remontées mécaniques à l'arrêt. Ceci dit, un soutien a été apporté pour tempérer les difficultés. Cela étant dit, nous avons pu bénéficier d'un PGE de 1,6 million d'euros environ pour nous permettre de passer ces périodes difficiles.

Lorsque vous regardez l'activité hivernale et l'activité hors hiver, l'hiver se concentrant sur 4 ou 5 mois, 10 % du chiffre d'affaires se fait hors saison hivernale.

Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, nous n'avons pas de vote à réaliser, nous prenons acte du rapport du délégataire. Pas de remarque particulière ? Je vous propose de poursuivre. Nous restons toujours au Lioran avec un rapport important tant pour l'avenir du Lioran que pour le montage financier. C'est le rapport n° 23 présenté par Didier ACHALME.

STATION DU LIORAN – FRICHE TOURISTIQUE DU GRAND PHÉNIX, ACQUISITION DU BIEN ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Monsieur le Président. Cette affaire dure déjà depuis trop longtemps due à des défaillances d'un promoteur immobilier qui a laissé le terrain en friche, ce qu'on appelle une friche industrielle et touristique, plutôt touristique, d'ailleurs ! Le Département a saisi l'opportunité de l'appel à projets « Fonds Friches pour le recyclage foncier », ce qui permet d'économiser l'emprise foncière et de retravailler sur cette zone touristique.

La candidature du Département du Cantal a été retenue avec l'attribution d'une aide de 3,2 millions d'euros au titre du financement du déficit global de l'opération au vu du coût important de la démolition et du renforcement des terrains détériorés, à savoir 4,6 millions d'euros hors taxes.

Compte tenu de notre ambition et du développement touristique que nous envisageons sur les 4 saisons conduisant notamment au repositionnement de la station du Lioran en termes de destination, le

Département souhaite apporter une réponse à la problématique de l'hébergement en cœur de station. C'est donc une opportunité que nous avons saisie.

En effet, ce terrain pourrait intéresser des investisseurs privés pour des projets d'implantation d'hébergements. Le surcoût de la démolition et des travaux de confortement est dissuasif, c'est pour cela que nous avons saisi cet appel à projets pour pouvoir anticiper.

En conséquence, pour aboutir au déblocage de cette situation judiciaire, mais aussi pour trouver une dynamique de développement durable et complète de la station, le liquidateur accepte de céder les parcelles constituant l'ensemble immobilier « Le Grand Phénix » au Conseil départemental pour l'euro symbolique.

Toutefois, le Département étant dans l'incapacité financière d'assurer seul l'opération de démolition, nous avons fait appel au fonds de l'Etat qui interviendrait à hauteur de 3 200 000 euros dans le cadre du Plan de relance. Il resterait un autofinancement de 1,4 million euros. Nous n'avons pas encore la position du Conseil Régional sur ce dossier de financement.

À l'issue de la démolition et la remise en état du terrain, celui-ci pourrait être proposé auprès des investisseurs privés ou d'aménageurs pour travailler à un projet de développement touristique durable limitant par son positionnement déjà en zone urbanisée, l'impact sur le paysage et l'artificialisation des sols, ce qui permettra d'étoffer aussi l'offre des lits dits chauds.

Il nous est demandé :

- de bien vouloir prendre acte de l'attribution d'une subvention au titre du Plan de relance et notamment du « Fonds Friches » et approuver en conséquence le plan de financement prévisionnel que je vous ai déjà présenté Plan de relance : 3 200 000 euros ; Conseil Régional : à définir ; autofinancement : 1 400 000 euros soit un total de 4 600 000 euros.
- Autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention de financement avec l'État qui fixe les modalités administratives et financières ;
- Autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à formuler, auprès du liquidateur judiciaire de la SCCV MERBOUL LE LIORAN, une offre d'achat à son profit de l'ensemble immobilier dénommé « Le Grand Phénix » cadastré AD75, AD76, AD77 et AD78 sur la Commune de Laveissière, dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire en cours pour un montant d'un euro symbolique ;
- Autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous les actes afférents.

Avis favorable de la Deuxième commission et avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Dossier important. Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Peut-être pour rappeler que nous avons toujours rencontré l'écueil de la démolition lorsque nous avons essayé de constituer des projets de réhabilitation de cet ensemble immobilier et là, voilà une opportunité qui nous tend les bras. C'est une aubaine pour nous que de pouvoir bénéficier du Plan de relance et de

ce plan « Friches » pour pouvoir se débarrasser de ce bateau fantôme avec tout le temps nécessaire et ensuite, d'imaginer ce que pourraient devenir les terrains ainsi libérés, mais qui trouveront toute leur place dans notre projet de développement de la station.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette précision. Céline CHARRIAUD, puis Pierre MATHONIER.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère-sur-Truyère

Merci, Président. C'est effectivement grâce à l'intervention de l'État que nous allons pouvoir tourner la page de cet épisode – en tout cas, nous l'espérons –, tout en regrettant que ce soient des fonds publics qui doivent assumer cette opération inachevée faute de pouvoir avoir de poursuites vis-à-vis des privés qui avaient engagé l'opération. C'est tout de même de l'argent public et uniquement grâce à cet argent public que nous allons pouvoir recouvrer – nous l'espérons – une activité sur le site au bénéfice de la station. Voilà, c'est tout de même dommage qu'il faille que ce soient des fonds publics, qui plus est, de cette ampleur, et grâce au soutien de l'État, car sinon ce serait difficilement supportable pour la collectivité départementale que nous puissions nous ôter cette épine du pied. C'est donc une bonne nouvelle et pour le coup, félicitons-nous que le Plan de relance à travers ce fonds « Friches » ait pu se positionner sur cette opération pour nous.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Je vais souscrire à ce que vient de dire Céline puisque c'est quand même un Plan de relance qui soutient une activité, mais qui doit nous amener à nous interroger sur les causes de cette situation. J'ai bien entendu que c'était un produit de défiscalisation, donc l'attractivité de ces produits est parfois aléatoire et on le voit, nécessite pour leur attractivité que ce soit défiscalisant. C'est un premier impact sur le budget de l'État. C'est une procédure qui facilite la vente de ces opérations et dans une deuxième opération, puisque l'opérateur est défaillant, et l'État doit intervenir, encore une fois, au détriment des contribuables.

Mais surtout, la station du Lioran va perdre beaucoup de neige, elle en a déjà perdu, le réchauffement climatique est là. Il y a des structures qui sont aujourd'hui vieillissantes et si nous voulons conserver l'attractivité, il va falloir s'interroger sur le devenir et quel type de tourisme nous voulons privilégier au Lioran. C'est un chantier, j'ai bien entendu que nous allons dépolluer et libérer du terrain à bâtir. Après, les opérations de mettre des canons à neige partout, de mettre des remonte-pentes partout, s'il n'y a plus de neige, cela va être compliqué. Réfléchissons bien quand nous engageons des investissements sur ces structures-là à ce que ce soit durable et porteur de développement pour notre territoire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vais répondre un peu globalement. Pour rassurer d'une part Pierre MATHONIER, nous prenons bien en compte le réchauffement climatique, ce qui avait valu depuis un certain nombre d'années, de déployer tout le système de neige de culture. Il faut savoir que sur des équipements de ce type des stations de ski, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est bien de l'activité ski qui fait fonctionner l'économie de la station. Nous le voyons très bien aujourd'hui, le chiffre d'affaires – je parle de l'opérateur, il faut distinguer entre la station qui est une multitude d'opérateurs et l'opérateur de neige qui est la SAEM et c'est ce qui nous concerne.

Nous, le Département, nous sommes majoritaires dans cette SAEM qui a elle a pour objectif le transport et l'exploitation du champ de neige. L'ensemble de nos équipements permet à bon nombre de prestataires privés de pouvoir développer leur activité et j'en veux pour preuve le Lioran aujourd'hui qui s'est fait une notoriété dans le monde du VTT de descente. Ceci dit, pour que ce VTT puisse s'exercer, nous utilisons bien évidemment les remontées mécaniques, mais il faut bien avoir conscience que sans la neige, nous serions incapables d'assumer le fonctionnement des remontées mécaniques uniquement avec l'activité de neige.

Donc, c'est un savant équilibre entre les deux qu'il faut arriver à faire. Il faut bien évidemment diversifier l'activité de la station, que ce soit aussi en hiver puisqu'aujourd'hui, un touriste sur deux ne skie pas, donc il faut que nous soyons à même de proposer d'autres activités avec la neige ou autres, des balades raquettes, voire du ski nordique ou d'autres activités sur la neige ou autres, une découverte simplement du territoire. Sur le reste de la saison, il faut arriver à rendre ces stations attractives. Nous portons un projet de développement qui vise du tourisme familial et une diversification des activités proposées. Là aussi, avec sur ce projet, une partie d'investissement portée par la collectivité départementale. Je pense notamment à quelques investissements en termes de remontées mécaniques entre autres, mais je pense surtout à un équipement qui permettra de pouvoir développer des activités tout au long de l'année. En gros, aujourd'hui, nous avons ce que nous appelons une patinoire, c'est l'Arche des neiges. Il est évident que cet équipement est désuet. Il convient de lui donner une autre polyvalence. Nous nourrissons un projet beaucoup plus vaste sur un équipement de ce type qui permettrait de déployer des activités tout au long de l'année. Le portage de cet équipement sera assuré par le Département.

Ceci dit sur l'hébergement, pour revenir sur le Grand Phénix, nous nous disons tous qu'une contribution de 3 millions d'euros pour démolir, plus l'autofinancement porté par le Département, c'est-à-dire que nous faisons simplement place nette, nous dépolluons, nous sécurisons, etc. C'est un investissement important pour finalement ne rien avoir au bout. Nous sommes d'accord ! Ceci dit, dans le projet de développement, il est important que nous soyons en capacité aussi de manière à pouvoir rentabiliser l'ensemble des équipements publics et privés qui seront faits, d'augmenter la capacité d'accueil et dans ce cadre-là, l'idée sur ce foncier qui représente à peu près 1 hectare et qui est constructible sur le PLU de Laveissière, c'est de récupérer ce foncier disponible et bien évidemment, de pouvoir le remettre à disposition de promoteurs de projets immobiliers. Nous sommes bien sûr du lit chaud parce que c'est ce qu'il nous faut pour pouvoir rentabiliser les futurs investissements publics ou privés. Ce n'est pas une opération isolée, cela s'intègre globalement dans le projet de développement.

Là aussi, je lance un appel aux Maires du territoire, aux Présidents d'Intercommunalités du territoire également parce que dans ce projet de développement, il y a le développement d'activités de plein air où on peut faire une infrastructure. Ensuite, les privés doivent prendre la mesure du site de l'équipement pour déployer des activités. Les privés doivent aussi se mobiliser pour développer de l'hébergement. Les Collectivités doivent se mobiliser pour aménager le site et prendre en charge différents équipements. On parle d'un cabinet médical. C'est vrai qu'aujourd'hui, les maisons médicales ou autres sont assurées bien souvent par les Communautés de communes, donc il semble tout naturel que ce cabinet médical soit assuré par le local, à voir de ne pas faire d'ingérence entre la Communauté de communes et la Commune, à savoir comment cela peut se gérer. Une aire d'accueil pour les camping-cars, il a été dit que nous accueillons un grand nombre de camping-cars, il faut savoir que l'été dernier c'était à peu près 80

camping-cars par jour qui sont stationnés le soir, il faut être en mesure de les accueillir. Là aussi, l'ensemble des Intercommunalités ont fait ou font des aires d'accueil ou des bornes pour camping-cars. Il me semble que cet investissement relève plus de la Communauté de communes. Ceci dit, encore faut-il avoir le foncier ! La Commune a du foncier, le Département a du foncier, à voir comment on peut le faire localement pour mettre ce foncier éventuellement à disposition. Je regarde les élus du secteur des Hautes Terres pour les enthousiasmer pour nous accompagner dans ce projet.

Nous ne pouvons pas imaginer que ce projet de développement du Lioran ne repose que sur les épaules du Département. Je rappelle que le Département n'est que majoritaire dans la société d'exploitation des remontées mécaniques. Après le reste, c'est comme tout site touristique ou autres, il faut que ce soient les Collectivités locales et surtout les privés qui s'emparent du développement de leurs territoires et de leurs activités. Ceci dit, nous essayons d'y contribuer au mieux. En l'occurrence, sur le cas d'espèce, cela a été dit lors de la présentation du rapport et par les propos de Vincent DESCOEUR, il est évident que sur le Grand Phénix sans l'intervention de la puissance publique, le site était condamné à perdurer dans le temps et à devenir dangereux et rendre un terrain constructible inexploitable sur le long terme.

Y a-t-il des demandes de prises de paroles ou des compléments ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur un bloc administration générale et finances. C'est Valérie SEMETEYS qui nous présente le rapport n° 24.

COMPTE RENDU A L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DES ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES À SON PRÉSIDENT

Mme Valérie SEMETEYS, Conseil départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Le Président a fait application des délégations qui lui ont été confiées. Par décision en date du 9 juin 2021 jointe en annexe, a été décidé le dépôt des dossiers relatifs :

- à la création d'hébergements pour le personnel saisonnier de l'ancien centre de secours au Lioran ;
- à l'extension du CRD d'Allanche ;
- à l'abri à sel du CRD de Montsalvy ;
- à la mise en conformité du quai de chargement et de l'aire de lavage ;
- au parvis du Conseil départemental ;

ceci dans le cadre de l'appel à projets au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID) 2021.

Le plan de financement prévisionnel de chaque opération a par conséquent été précisé en appui de ce dépôt de dossiers.

Il nous est demandé de prendre acte de la décision du Président prise par délégation.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 25 présenté par Céline CHARRIAUD.

CONVENTION DE PORTAGE FONCIER ENTRE LE DÉPARTEMENT DU CANTAL ET EPF AUVERGNE.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Le Conseil départemental adhère à l'Établissement Public Foncier EPF Auvergne, qui est compétent pour réaliser pour le compte du Département soit de la constitution de réserves foncières soit des actions des opérations d'aménagement, dans tous les cas des acquisitions. Du coup, l'EPF Auvergne intervient sur le territoire de ses adhérents et aucune action ne peut intervenir s'il n'y a pas d'avis favorable de la Commune au préalable. Comme vous le savez, le Département du Cantal est actionnaire majoritaire de la SAEM CALEDEN qui travaille aujourd'hui à un projet de restructuration qui allie le développement de l'offre thermique, la rénovation de l'établissement pour préparer la réouverture de l'ensemble du complexe et allier dynamisme et bien-être.

Il nous est proposé de missionner les compétences de l'EPF Auvergne pour acquérir des appartements qui constituent ce qu'on appelle la Résidence du Par. C'est une résidence qui a vocation à accueillir les touristes et les curistes qui constitue le deuxième volume de CALEDEN en plus du centre thermal et de l'Hôtel du Par qui sont déjà gérés par CALEDEN. L'idée est que le Département et sa société CALEDEN puissent acquérir ces appartements au niveau de la Résidence du Par par le biais de l'EPF de façon à ce que la gestion du projet de modernisation que nous appelons tous de nos vœux puisse se faire en parfaite cohérence avec les mêmes propriétaires.

Du coup, vous avez le projet de convention de portage foncier qui vous est proposé puisque c'est l'EPF qui ferait ces acquisitions pour le compte du Département ou de CALEDEN.

Il vous est proposé de valider ce projet de convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Il y a un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce dossier ? Je n'en vois pas, donc je le mets aux voix. Des abstentions ? Des oppositions ? Il est approuvé, je vous en remercie. C'est vrai que sur ce dossier CALEDEN, on est sur un projet de relance. Nous avons eu des problèmes sur la toiture du bâtiment thermoludique et des procédures ont été engagées. Nous sommes dans l'attente d'une décision du juge nous permettant de réengager les travaux. S'il n'y a pas de questions ou autres, je le mets aux voix. Des abstentions ? Des oppositions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au rapport n° 26 présenté par Valérie SEMETEYS.

PARTICIPATIONS AUX PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES SUR LE TERRITOIRE CANTALIEN

Mme Valérie SEMETEYS, Conseil départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Comme le Président l'a dit en début de séance, le cinéma est un outil de communication au profit de l'attractivité du Département. Aussi, il est proposé d'apporter notre soutien aux deux productions cinématographiques et audiovisuelles suivantes : tout d'abord avec la société de production ESCAZAL FILMS « Les Folies Fermières » pour un montant de 15 000 euros et avec la société de production ADVENTURE LINE PRODUCTIONS « La carte aux trésors » pour un montant de 21 000 euros ;

Il nous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Considérant que la réalisation de ces deux productions audiovisuelles sur le territoire cantalien participe à la valorisation et à la promotion du Département ;

Considérant l'intervention du Conseil départemental en soutien aux actions mettant en valeur notre territoire, notamment en matière culturelle ;

- de valider les participations du Conseil départemental aux productions audiovisuelles sur le territoire cantalien, pour un montant total de 36 000 euros réparti comme suit : Sté de production ESCAZAL FILMS « Les Folies Fermières » : 15 000 euros et Sté de production ADVENTURE LINE PRODUCTIONS « La carte aux trésors » : 21 000 euros ;

- de valider les conventions déterminant les conditions et les modalités de la participation du Conseil départemental, en soutien aux productions audiovisuelles susmentionnées ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Après le sport et après la télévision, comme je l'ai dit, nous utilisons le cinéma avec des retours très court terme d'un point de vue purement économique au niveau du territoire parce qu'héberger une équipe de 60 à 80 techniciens, acteurs ou autres, plus les figurants, plus les locations diverses faites sur le territoire, le retour économique est important, mais éclaté sur le Département. L'objectif est de pouvoir mettre des clins d'œil Cantal, paysages, produits, savoir-faire ou autres dans l'ensemble des productions. C'est le travail que nous essayons de faire. C'est un moyen aussi de donner de la fierté aux Cantaliens et que chacun se sente promoteur du Département du Cantal. C'est un travail que nous avons à réaliser et que nous essayons de faire. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ou autres ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Sur ce sujet pas trop, je pense qu'il faudra mesurer les effets dans le temps. C'est la communication et cela reste un point discutable et discuté.

Mais je voudrais revenir sur une précédente délibération, mais c'est plus une demande d'éclaircissement. Dans le précédent rapport, il y a une annexe où le Conseil départemental a sollicité du DSI Départemental pour 480 000 euros. C'est le parvis du Conseil départemental, c'est un coût de 600 000 euros, c'est quoi ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

C'est un projet qui est en cours actuellement, car un aménagement paysager semble nécessaire et deuxièmement, nous avons des difficultés d'infiltration avec le garage qui est en dessous. Nous devons gérer ce problème d'infiltration, mais nous n'avons pas encore validé le projet paysager.

M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Cela avait déjà été abordé lors du précédent mandat ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Oui mais cela n'avait pas été réalisé. Là, nous sommes sur les demandes de financement puisque sur la DSID qui avant était versée sous forme d'une dotation, aujourd'hui, nous avons deux parts, une part de dotation et une part projet.

Ceci étant dit, pour revenir sur le volet cinéma et sur l'impact en termes de notoriété et de visibilité, nous mesurons. Nous espérons que tous les films que nous accueillons rencontreront un vif succès. Il y a toujours un pari sur l'opération. Nous pouvons également mesurer la mobilisation de l'ensemble des acteurs privés puisque nous arrivons à faire des pools d'entreprise qui se trouvaient intéressées par ces initiatives et cette visibilité. Comme je le disais, au niveau purement économique, il y a un intérêt certain d'accueillir des films sous ces formes-là parce que les retombées pour le territoire sont importantes. Lorsque nous mettons 15 000 euros, la retombée directe est de 250 000 à 300 000 euros entre les nuitées, les prestations pour les figurants et les locations diverses ou autres pour faire les décors ou quoi que ce soit. D'un point de vue économique, quoi qu'il en soit, c'est favorable. Après, ce que l'on recherche ce n'est pas le premier objectif, mais c'est déjà important. Bien évidemment, nous recherchons la visibilité et la notoriété du département.

Concernant ce rapport, y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des abstentions ? Des oppositions ? Il est approuvé à l'unanimité, je vous en remercie.

Nous arrivons au rapport n° 27 concernant la mise à disposition de la Directrice des Archives départementales qui est du personnel qui relève de l'Etat. Il est présenté par Isabelle LANTUEJOUL.

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU CANTAL DE
PERSONNELS DE L'ÉTAT (DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES)****Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Président. Afin de formaliser la mise à disposition auprès du Conseil départemental de la Directrice des Archives départementales, Madame Marion BLOQUET, agent de la Fonction Publique d'État issu du Ministère de la Culture et de la Communication, une convention de mise à disposition doit être établie entre le Ministère de la Culture et de la Communication et le Département du Cantal.

Il vous est donc demandé :

- d'adopter la convention de mise à disposition par le Ministère de la Culture et de la Communication de Madame Marion BLOQUET, conservatrice du patrimoine, en qualité de Directrice des Archives départementales.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Il y a un avis favorable de la Première Commission

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prises de paroles ? Il n'y en a pas ? Je vous propose de l'approuver. Des abstentions ? Des oppositions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 28 présenté par Isabelle LANTUEJOUL.

PROLONGATION DES MESURES EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA SITUATION SANITAIRE (COVID) – COLLÈGES

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

En décembre 2020, l'Assemblée délibérante a approuvé d'une part la mise en place des contrats PEC (Parcours Emploi-Compétences) et d'autre part l'augmentation du temps de travail effectif de certains personnels dans les collèges pour répondre à la gestion de la crise Covid et au surcroît de travail généré par le protocole sanitaire instauré dans les collèges. Ces dispositions avaient été adoptées pour une durée de 6 mois, jusqu'au 30 juin 2021. Après 6 mois, le bilan de ces mesures est positif et la Collectivité envisage de poursuivre la réalisation d'heures supplémentaires dans les collèges et de reconduire le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) à hauteur de 8 postes.

Il est proposé une augmentation du temps de travail effectif dans les collèges, il est proposé de réaliser (sur demande des supérieurs hiérarchiques ou fonctionnels) d'avoir la possibilité du versement, à titre temporaire, de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux contractuels employés à temps complet ainsi qu'aux agents titulaires employés à temps non complet pour les heures réalisées au-delà du temps complet.

Il est aussi envisagé de reconduire le dispositif PEC. Il est proposé de créer 8 postes dans le cadre du dispositif de parcours emploi et compétences sur des missions d'agent polyvalent et de restauration collective dans les collèges à compter du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 31 août 2022. Ces postes auront une durée hebdomadaire de 35h/semaine annualisée et seront rémunérés à la valeur actuelle du SMIC. Ils remplacent les 8 PEC déjà créés sur le précédent dispositif qui arrivent à échéance.

Il vous est demandé :

- de décider de l'instauration et le paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux agents des collèges :

* Bénéficiaires : agents contractuels à temps complet et agents titulaires à temps non complet.

* Période : du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021.

* Possibilité de dépasser le contingent limité à 25h/mois sur la base d'un temps complet au regard des circonstances exceptionnelles en lien avec la gestion de la crise sanitaire.

- de décider de créer 8 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

* Contenu du/des poste(s) : missions d'agent polyvalent et de restauration collective dans les collèges,

* Période : à compter du 1^{er} juillet 2021 et jusqu'au 31 août 2022,

* Durée hebdomadaire de travail : 35 heures annualisées,

* Rémunération : SMIC.

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Il y a un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation, ce qui fait voir que nous sommes toujours sous le coup de cette crise sanitaire qui se transforme par des moyens supplémentaires que nous devons déployer, en particulier au niveau des collèges. Je rappellerais ce que j'ai dit en introduction, le coût Covid, c'est plus de 3 millions d'euros au titre de l'exercice 2020. Là, ce sont des moyens qui sont donnés en plus aux collèges pour faire face aux différents protocoles sanitaires avec une entrée sociale sur la création de ces postes PEC puisque les bénéficiaires sont des bénéficiaires RSA que nous accompagnons par ailleurs et c'est aussi un moyen de les aider, de les accompagner dans leur parcours de retour à l'emploi. Des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 29, nous sommes dans le cadre du SPPEH dont nous avons débattu tout à l'heure et c'est donc sa mise en œuvre et il est présenté par Isabelle LANTUEJOUL.

CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS – CONTRATS DE PROJET – CATÉGORIE B – SERVICE PUBLIC POUR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT SPPEH.**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Président. Ce rapport est en étroite relation avec le rapport n° 20. Il appartient à l'Assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois permanents, non permanents, à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des Services. Depuis février 2020, le contrat de projet est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent. Ce nouveau contrat a pour but de mener à bien un projet ou une opération identifiée. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an, dans la limite de six ans, selon la volonté des parties.

Il est proposé de créer 4 emplois non permanents de catégorie B afin de mener à bien le projet portant sur la mise en œuvre du Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) qui a pour objectif d'apporter aux ménages et au petit tertiaire une aide à la conception et à la réalisation de leurs projets de rénovation énergétique de leur logement ou de leur local commercial. Ce dispositif, mis en place par la Région et l'État, permet de bénéficier de plus de 50 % de subventions sur les dépenses de fonctionnement. Il est élaboré en coordination avec l'ensemble des EPCI cantaliens qui financent 50 % du reste à charge.

Les enjeux sont multiples : réduction des émissions de gaz à effet de serre ; économies d'énergie pour les ménages non éligibles aux aides de l'ANAH (50 % de la population cantalienne) donc ce qui n'est pas neutre ; amélioration du confort ; emploi des artisans locaux : attractivité du territoire.

Une délibération spécifique vous est proposée à l'occasion de cette session.

Pour mener à bien ce projet, des missions techniques (audits, accompagnement personnalisé, maîtrise d'œuvre) seront réalisées par des prestataires locaux, mais l'accueil du public, l'information de premier niveau et le conseil personnalisé seront réalisés par des agents du Département, marquant ainsi la volonté d'implication des Collectivités dans ce service public.

Ces 4 agents publics (3 en 2021 et 1 en 2022) seront recrutés par le biais de contrats de projet afin d'assurer les missions d'accueil et de conseil. Ces recrutements non permanents seront d'une durée

initiale de 27 mois (1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2023) pour les 3 premiers et 18 mois (1^{er} juin 2022 – 31 décembre 2023) pour le 4^{ème}. Les contrats prendront fin au 31 décembre 2023. Ils pourront toutefois être éventuellement renouvelés dans le cas où le dispositif serait maintenu. Les agents assureront les fonctions de conseillers techniques rénovation (3 postes) et gestionnaire administratif (1 poste) à temps complet.

Les agents devront justifier :

- pour les conseillers techniques rénovation : d'une formation BAC+2 minimum, spécialité thermique ou énergétique ou expérience équivalente dans le domaine du bâtiment/architecture, de l'énergie et de la thermique ;
- pour le gestionnaire administratif : d'une formation BAC+2 minimum, en organisation et gestion des administrations ou finances / comptabilité ou d'une expérience professionnelle significative dans la gestion des administrations.

La rémunération sera déterminée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois :

- des techniciens territoriaux pour les conseillers techniques ;
- des rédacteurs territoriaux pour le gestionnaire administratif.

Le régime indemnitaire relèvera du groupe de fonction B3.

Il nous est demandé :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Président de créer 4 emplois non permanents pour la mise en œuvre du Service Public pour la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) selon les modalités suivantes :

- Recrutement de 4 agents publics de catégorie B par le biais de contrats de projet afin d'assurer les missions d'accueil et conseil. Ces recrutements non permanents seront d'une durée initiale de 27 mois pour les 3 premiers et 18 mois pour le 4^{ème}.
- Les contrats prendront fin au 31 décembre 2023 et pourront être éventuellement renouvelés dans le cas où le dispositif régional est reconduit pour une durée maximale de 6 ans.
- Les agents assureront les fonctions de conseillers techniques rénovation et de gestionnaire administratif.

La rémunération sera déterminée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par les agents ainsi que leur expérience.

- il est nécessaire de modifier le tableau des emplois en conséquence,

- et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Il y a un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est la mise en œuvre du rapport que nous avons validé précédemment. Des questions ? Des remarques ? Il n'y en a pas, donc je le mets aux voix. Des abstentions ? Des oppositions ? Ce rapport est approuvé.

Nous arrivons sur un rapport important qui est l'apprentissage au sein du Conseil départemental, c'est le rapport 30 et c'est toujours Isabelle LANTUEJOUL qui nous le rapporte.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – APPRENTISSAGE.

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. L'Assemblée délibérante a validé en septembre 2019, le recours à l'apprentissage et la possibilité d'accueillir jusqu'à 10 apprentis. Cette démarche participe aux actions mises en œuvre par la Collectivité dans le cadre de ses politiques en faveur de la jeunesse et de l'insertion professionnelle. La Collectivité souhaite renforcer cette action en portant les possibilités d'accueil à 20 apprentis. Les métiers sur lesquels seront recrutés les apprentis seront identifiés tous les ans en fonction des besoins et des possibilités d'accueil.

Il nous est demandé de bien vouloir se prononcer et :

- de décider de prolonger la possibilité d'avoir recours à l'apprentissage et d'accueillir jusqu'à 20 apprentis dans les services. Les métiers sur lesquels seront recrutés les apprentis seront identifiés tous les ans en fonction des besoins et des possibilités d'accueil.

- et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Il y a également un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Nous prenons une large part à l'apprentissage, cela me semble important avec des métiers très variés au sein du Département, bien évidemment, le volet mécanique puisque nous avons un parc de matériel important avec notre service des routes, de la restauration avec le service collègue, également au niveau social, au niveau de la DSI et également au niveau de la MAGE avec des techniciens sur l'eau et l'assainissement. Nous offrons une gamme très variée pour les jeunes qui souhaitent investir le champ de l'apprentissage. Y a-t-il des questions ou des remarques ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au dernier rapport concernant le personnel départemental c'est le rapport n° 31 c'est toujours Isabelle LANTUEJOUL qui nous le rapporte.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Pour répondre aux besoins des services, il convient de procéder à des transformations d'emploi telles que proposées dans la délibération ci-après. Il convient également de créer deux postes réservés dits « tremplin » afin d'y affecter des agents déclarés inaptes sur les fonctions de leur cadre d'emplois et bénéficiant de la Période Préparatoire au Reclassement (PPR). La création d'un poste tremplin sur lequel sera temporairement positionné un agent permettra de considérer son poste d'origine vacant et de procéder à un recrutement statutaire sur ce poste sans attendre le reclassement de l'agent

de manière à ne pas perturber le fonctionnement du service. Ces postes tremplins seront rattachés à la DRH en charge d'accompagner l'agent dans la démarche de reclassement professionnel.

Il nous est demandé :

- de modifier en conséquence le tableau des emplois permanents dont vous avez la liste derrière anciens grades et nouveaux grades afin de transformer les emplois pour les besoins des Services.
- de décider de créer deux postes réservés dits « tremplin » (n° 1125 et n° 1126) afin d'y affecter provisoirement des agents inaptes à leurs fonctions en recherche de reclassement professionnel.

Il y a là également un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des remarques ou des demandes de prises de paroles ? Il n'y en a pas ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant aux affaires purement financières. Jean MAGE se concentrait depuis quelques temps. Je vais lui donner la parole puisqu'il va être notre rapporteur jusqu'à la fin de cette session et donc il va commencer par le rapport 32.

ADMISSION EN NON-VALEUR ET RESTES À RECOUVRER.

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Pour encaisser ses produits départementaux, le Département procède à l'émission de titres de recettes et parmi tous les titres de recettes qui sont émis, certains sont payés dans les délais, d'autres demandent des plans d'apurement et certains sont tout simplement impayés. C'est pour cela que, périodiquement, il faut faire le point là-dessus et arrêter un montant de créances que l'on va pouvoir recouvrer et des créances qu'il va falloir tout simplement annuler, ce sont les admissions en non-valeur, mais c'est lorsque le payeur départemental a épuisé tous les recours envers les créanciers.

Le point a été fait au 2 juin 2021. Pour ce qui est des créances qu'il reste à recouvrer, le chiffre global est de 817 814,64 euros. Parmi ces créances, il y a 534 739 euros qui sont affectés à des exercices antérieurs à 2020 et 283 075 euros d'impayés au titre de l'exercice 2020. Parmi ce montant de 817 000 euros, il vous est proposé l'admission en non-valeur de créances qui s'élèvent globalement à 112 113 euros. Ce sont des créances qui ont été accordées à des entreprises, des participations qui ont été demandées à des familles et pour lesquelles l'insolvabilité, la caducité des créances ou la disparition des débiteurs empêchent les recouvrements par le Payeur départemental. Ces sommes sont inscrites au compte budgétaire 654 « Pertes sur créances irrécouvrables ».

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

- de prendre acte de ces créances pour un montant de 817 814,64 euros ;
- d'approuver l'admission en non-valeur d'une somme de 112 113,12 euros et de continuer le recouvrement de la différence au titre des créances qu'il reste à recouvrer.

Je précise qu'il y a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 33 Jean MAGE toujours.

COMPTE DE GESTION 2020.

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Le compte de gestion 2020 retrace la comptabilité du comptable public, du Payeur départemental en l'occurrence, c'est le compte de gestion qui a été établi par Madame Géraldine TRIGUEL qui est Payeur départemental et qui a remplacé Hubert RODDE.

Vous avez déjà vu en annexe le tableau récapitulatif des résultats de l'exercice qui fait apparaître un excédent global de clôture de 21 137 089 euros pour le budget principal et de 11 733,91 euros pour le budget annexe de la conférence des financeurs. Je découvre ce budget annexe de la conférence des financeurs parce que c'est un budget annexe qui a été créé en 2020 et qui est destiné à flécher un complément de l'APA à hauteur de 420 000 euros. Vous avez le montant de ce budget ensuite dans les documents comptables qui sont mis à votre disposition. Ce budget permet de rendre compte de l'utilisation du financement qui est versé par la Caisse Nationale de solidarité pour l'Autonomie.

Donc le projet de délibération qui vous est proposé, c'est de tenir compte des résultats de l'exercice 2019, des recettes et dépenses faites au titre de l'exercice 2020 pendant la gestion 2020 et de tenir compte des décisions modificatives (3 au cours de l'exercice 2020) et de statuer sur ces opérations pour l'exercice 2020.

En recettes, le montant est de 268 266 057 euros et en dépenses, c'est 249 921 654 euros. Cela donne un solde positif de 18 344 403 euros.

Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice 2019, soit 20 007 388 euros et de la part affectée à l'investissement de -17 178 249 euros, le résultat global de clôture pour l'exercice 2020 c'est un excédent de 21 137 089 euros.

Pour le budget de la conférence des financeurs, c'est un excédent de 11 773 euros.

Pareil, avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 34 présenté par Jean MAGE.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020.**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Sur le compte administratif, les services vous ont proposé une présentation un peu moins rigide avec des chiffres qui sont un peu plus développés que sur le document qui vous est proposé pour l'élaboration de la délibération. Nous avons un PowerPoint que nous pouvons suivre en fonctionnement et en investissement et ensuite qui va permettre d'avoir un équilibre sur les perspectives de ce budget.

On commence bien sûr par la section de fonctionnement. En section de fonctionnement on a 211,6 millions d'euros de recettes. Elles financent les dépenses de fonctionnement à hauteur de 178 millions d'euros. Vous pouvez constater que le Département a dégagé une épargne brute de 33,6 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement pour entrer un peu dans le détail sont de 178 millions d'euros.

Vous pouvez voir que la couleur ocre qui est sur le côté gauche du camembert représente le budget de solidarité qui fait un peu plus de 52 % du budget départemental pour 93 millions d'euros hors dépenses de personnel. Avec le personnel, en y ajoutant les assistants familiaux, les AS, le personnel de la PMI et les gestionnaires de tous ces dispositifs, le montant atteint presque 107 millions d'euros, soit 60 % des dépenses de la section de fonctionnement.

Les allocations individuelles de solidarité, les AIS, l'APA, la Prestation Compensatoire du Handicap et le RSA représentent 43,5 millions d'euros.

L'accueil et le financement des établissements sociaux et médico-sociaux, établissements dont le Département assure la tarification via les prix de journée dans tous ces établissements représentent un budget de 41,9 millions d'euros.

Les autres dépenses sociales concernent notamment les aides à l'insertion, les chantiers d'insertion, d'autres allocations comme l'ACTP, ou la Prestation Compensatoire de Handicap autrefois. Exceptionnellement, pour 2020, un peu plus d'un million d'euros d'aides ont été dépensés dans le cadre des primes Covid versées aux accueillants familiaux et aux personnels des services des établissements.

Ensuite, en bleu, vous avez les dépenses des ressources humaines à hauteur de 49 millions d'euros, soit 27 % des dépenses de fonctionnement. On peut noter qu'entre 2019 et 2020, le Département a supprimé 3 postes. Cela est lié à des transferts de compétences, mais aussi à la crise sanitaire qui a empêché certaines procédures de recrutement, certaines réunions de formation, etc., des retards dans les CAP pour les avancements, des délais de recrutement plus longs, donc c'est aussi une partie de l'explication.

Les autres dépenses que vous avez en gris, se répartissent en entretien et exploitation des routes départementales. Vous avez les montants, je peux vous les dire si vous n'arrivez pas à les lire, mais je pense que vous arriverez à les lire.

La participation au fonctionnement du budget du SDIS entre dans le cadre d'une convention pluriannuelle qui sera révisée au mois de décembre prochain. La convention pluriannuelle a une durée de 3 ans. Au mois de décembre, nous repartirons pour trois nouvelles années.

Il y a des frais généraux qui sont les dépenses liées à la logistique, 1,9 million d'euros de carburants, des véhicules mutualisés hors ceux des routes, les assurances et l'électricité, l'eau, le chauffage, les maintenances, la téléphonie, les réseaux (bâtiments et informatiques sont des budgets d'un peu plus d'un

million d'euros chacun). Ce montant est majoré en 2020 par des achats de masques, matériel de protection pour les agents de la Collectivité, les personnels du secteur médico-social ou même la population. Tous les masques distribués rentrent dans ce cadre de dépenses.

Les politiques d'intervention pour 4,4 millions d'euros recourent essentiellement des subventions dans les domaines de la culture, de l'agriculture, du sport, des loisirs, de l'environnement, de l'animation des territoires et du tourisme, ...

Il y a aussi 3,8 millions d'euros qui sont dédiés à l'enseignement et qui recouvrent essentiellement les dotations de fonctionnement versées aux 22 collèges publics que compte le Département à hauteur de 2 millions d'euros ; la dotation versée aux collèges privés s'élève à 733 000 euros ; les autres dépenses recouvrent le paiement en direct de dépenses relatives aux réseaux de chaleur, à du matériel, à des travaux ... Par ailleurs 138 000 euros financent la participation du Département au campus universitaire.

Les frais financiers qui sont uniquement la part d'intérêts de la dette sont de 3 millions d'euros.

Il y a aussi le reversement de fiscalité : 1 470 000 euros de CVAE sont reversés à la Région dans le cadre du transfert de compétences au niveau du transport. Si le Département est bénéficiaire net de la péréquation des DMTO, il est aussi contributeur et a reversé 910 millions d'euros (les DMTO sont les droits de mutation pour lesquels au cours de cette année 2021, on s'inquiétait sérieusement et 2020 aussi du fait de la Covid). En réalité, beaucoup de transactions immobilières ont été faites, donc ces droits de mutation n'ont pas eu la baisse qui avait été envisagée. Ensuite, 2,2 millions d'euros pour l'aérien qui concernent avant tout la délégation de service public portée par le Département sur la ligne aérienne.

Maintenant on va faire un petit focus sur le budget social et les AIS et les frais liés à l'accueil dans les établissements. Les AIS sont les allocations individuelles de solidarité. Ce sont l'APA, le RSA et la Prestation Compensatoire de Handicap (PCH). L'APA représente environ 26 millions d'euros. Les montants versés concernent à la fois l'APA à domicile, mais aussi l'APA en établissement. Toutes les personnes en maison de retraite ou dans les EHPAD bénéficient aussi de la prestation de l'APA. On peut constater que sur ces 4 dernières années, l'APA est relativement stable. Le RSA c'est un peu plus de 14 millions d'euros. Il est en hausse de 4,4 % par rapport à l'an dernier avec un début d'année 2020 de stabilisation puis une forte progression à compter du second semestre. C'est également en réaction avec la crise sanitaire. Pour 2021, les acomptes mensuels ont diminué par rapport à la fin de l'année dernière et le RSA s'est stabilisé sur le premier semestre. La Prestation Compensatoire de Handicap est montée lentement en puissance et s'est stabilisée depuis les 3 dernières années.

Ces AIS représentent 43,5 millions d'euros, mais pour les financer, le Département bénéficie de dotations versées par la Caisse Nationale de la Solidarité à l'Autonomie pour l'APA et pour la PCH au travers de la TICPE (ex-TIPP) pour le RSA. Au travers des dotations versées par la Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie pour l'APA et la PCH c'est respectivement 9,3 millions d'euros et 1,5 million d'euros. Ceci au travers de la TICPE (ex-TIPP) et du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) et le RSA le montant est figé depuis 2014 et c'est 650 000 euros au titre du FMDI.

Enfin, depuis 2015, les Départements bénéficient de la Dotation de Compensation Péréquée (DCP). C'est un système de péréquations sur les frais de fiscalité. C'est lié en partie au transfert de la taxe foncière qui est reversée par l'État pour permettre de faire face au financement des AIS face à la montée régulière des restes à charge. Le Département perçoit 5,5 millions de DCP permettant de réduire d'autant le reste

à charge qui est donc au global de près de 20 millions d'euros pour l'exercice 2020. Ce n'est pas neutre dans un budget comme le nôtre.

Le second grand poste budgétaire de l'aide sociale, ce sont les frais en établissement et l'accueil qui représentent près de 42 millions d'euros. La répartition par fonction, c'est-à-dire par grand domaines d'intervention, met en évidence la prépondérance de la prise en charge des personnes handicapées (24 millions d'euros). Viennent ensuite l'accueil des enfants pris en charge par le Département pour 10 millions d'euros puis l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées pour 7,6 millions d'euros. Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Maintenant on passe aux recettes de fonctionnement, elles sont de 211,6 millions d'euros. Ces recettes de fonctionnement se répartissent en 3 grands postes avec quelques recettes complémentaires.

Le premier poste sont les produits de gestion : avec le recouvrement sur succession et récupérations (nous en parlions un peu tout à l'heure avec les admissions en non-valeur, quoique nous n'en sommes pas quand même à des montants de ce niveau) sur les bénéficiaires de l'aide sociale très accessoirement les loyers pour 200 000 euros et l'énergie réservée sur les barrages pour 180 000 euros.

Le deuxième poste sont les produits exceptionnels. Ce sont : des cessions de terrain, notamment pour des opérations de voirie, du matériel, des bâtiments, Firminy par exemple et champ de foire ; des annulations de titres sur les exercices antérieurs (rattachements de charges annulés).

Le troisième poste sont les atténuations de charges : avec des remboursements sur charges sociales et remboursement de la rémunération des agents qui sont mis à disposition de TERANA qui est le laboratoire d'analyses, si je ne me trompe pas.

Les autres produits : Ce sont les redevances d'occupation du domaine, la redevance énergie hydroélectrique et plus anecdotique, une reprise de provisions de 88 000 euros !

Les impôts et taxes 71 755 596 euros. Ce sont les ressources les plus importantes du Département. Elles se composent notamment : de la TSCA pour 33 millions d'euros ; des droits de mutation pour 13,2 millions d'euros et de la péréquation assise sur ces droits de mutation pour 11,7 millions d'euros (en brut, le Département est contributeur pour 910 000 euros, c'est un peu moins de 11 millions d'euros de péréquation de DMTO en net) ; de la TICPE pour 10,3 millions d'euros dont un concours de 7 millions d'euros qui financent le RSA ; des autres taxes qui sont la taxe sur l'électricité, la taxe sur les remontées mécaniques ou encore la taxe d'aménagement que nous connaissons bien dans nos Communes puisque nous aussi en votons une partie.

Les dotations et participations : 70 millions d'euros.

La principale ressource du Département, c'est la DGF qui comporte 3 parts : la part forfaitaire qui évolue avec la population et globalement comme l'enveloppe normée fixée par l'État ; la compensation et la part péréquation au travers de la dotation de fonctionnement minimum qui peut bénéficier d'un coup de pouce par rapport à l'enveloppe normée.

Les concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie qui contribuent au financement de l'APA, de la PCH, mais aussi de la MDPH.

Les compensations d'exonération fiscales sont versées en contrepartie d'allègements décidés par l'État au détriment de ressources de la Collectivité qui sont donc compensées. Ces compensations sont réduites d'année en année pour servir de variables d'ajustement de l'enveloppe normée de la DGF. Il s'agit essentiellement de la DCRTP et de la dotation carrée. S'il y a des spécialistes parmi vous, j'avoue que ces sigles m'échappent.

Les autres dotations et subventions comportent « pêle-mêle » : la dotation générale de décentralisation, le remboursement de la TVA sur l'entretien de la voirie, le FMDI, des versements en provenance de l'ARS, des Agences de l'eau, de l'Europe, du FSE et des contributions de la ligne aérienne, un reliquat de financement des transports, etc.

Les impositions directes 54,4 millions d'euros. Cette année, c'est un peu particulier parce que la taxe foncière représente la plus grosse partie du camembert (c'est presque 37 millions d'euros) et c'est la dernière année où nous allons percevoir et c'était la principale ressource. Elle est remplacée par une dotation de TVA qui n'est plus une imposition, mais qui sera comptabilisée avec les impôts et les taxes. Cela changera de compte sur notre nomenclature budgétaire enfin sur notre budget.

Je sais que certains s'interrogent, c'était le cas notamment ce matin en Première Commission, sur le taux de croissance. Compte tenu de la réévaluation des bases, la taxe foncière bénéficiait chaque année d'un coup de pouce et il y avait un taux de croissance régulier tous les ans. En principe, mais peut-être que le Président complètera s'il le souhaite, je crois que cela sera compensé par le taux de croissance.

Il reste au Département en tout cas la moitié de sa CVAE, l'autre moitié est reversée à la Région. Pareil, c'est dans le cadre du transfert de compétences pour le transport.

La dotation de compensation péréquée a été créée en 2014 pour contribuer au financement des allocations de solidarité pour les Départements. Il s'agit d'un prélèvement sur les frais de gestion de la taxe foncière, ce qui explique qu'elle se retrouve aussi dans les impositions directes.

Le FNGIR compense au Département suite à la réforme fiscale de 2011 avec la disparition de la taxe professionnelle et des autres taxes comme cela.

L'IFER, il s'agit de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux créée en 2010 juste avant la réforme de la taxe professionnelle.

La section d'investissement. Pour 2020, elle est financée par 33,6 millions d'épargne brute qui permettent tout d'abord le remboursement du capital de la dette à quelques milliers d'euros près et participent aux 34,5 millions d'euros d'investissements. Les ressources sont complétées par 9,7 millions d'euros de recettes d'investissement et 8 millions d'euros d'un nouvel emprunt. Ce nouvel emprunt aurait peut-être pu être minoré d'un million d'euros compte tenu du résultat de 2020 qui est positif de 1,2 million d'euros.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 34,5 millions d'euros.

Les travaux et acquisitions représentent 19,3 millions d'euros.

La dette partenariat s'élève à 2,4 millions d'euros. Elle correspond aux loyers en capital qui financent des opérations réalisées sous la forme de contrats de partenariat public/privé : il y a la RD120, l'ouverture vers la Corrèze ; le contournement de Saint-Flour et la rénovation du collège Jules Ferry.

Le Département a versé 9,2 millions d'euros de subventions d'équipement, essentiellement versées aux Communes et aux Intercommunalités.

Les immobilisations financières que vous avez en bleu couvrent : la participation du Département au programme de la Région Unie sous la forme d'une avance remboursable à la Région qui gère le dispositif et le soutien à la SAEM CALEDEN, le centre thermal de Chaudes-Aigues, le Département a un compte courant d'associés de 1,9 million d'euros qui permet d'accompagner cette SAEM pour surmonter la crise et préserver son activité.

Les recettes d'investissement : les principales ressources sont : le FCTVA ; les avances remboursables : ce sont avant tout des remboursements opérés pour la SAEM CALEDEN ; le DSID : 1,7 million d'euros, ce sont des subventions de l'État pour le financement d'investissements réalisés par le Département, essentiellement dans les collèges (achat de matériels pour les cuisines et des réfections de toitures terrasses, etc.) ; la dotation d'équipement finance les travaux dans les collèges ; le Département a bénéficié d'une avance exceptionnelle DMTO proposée par l'État. Compte tenu de l'incertitude qui planait sur le montant de ces DMTO, une certaine somme avait été provisionnée, mais il faudra la rembourser parce que les encaissements de DMTO sont largement au-delà des limites posées par les critères. Les critères étaient basés sur la période 2017-2019. Il y aura une somme à rembourser que nous retrouverons sur le budget primitif. Enfin, différentes recettes complètent ce panorama : les amendes radars ; différentes subventions sur les investissements réalisés avec notamment une subvention de la Région pour les opérations de voirie du Pacte Cantal et d'autres recettes qui sont des opérations de remembrement à Sansac par exemple, et des opérations conduites par l'État.

La dette et les équilibres : la capacité de désendettement du Département est de 5,6 années. La dette globale du Département s'élève à 188,3 millions d'euros. Le Département mettrait grosso modo 5,5 ans à rembourser sa dette s'il y consacrait l'intégralité de l'épargne dégagée par la section de fonctionnement. Ce taux d'épargne approche à peu près 16 % et on considère qu'en dessous de 10 %, on atteint un seuil d'alerte, donc on en est loin. Pour la capacité de désendettement, le seuil d'alerte pour des Collectivités comme la nôtre, c'est à peu près 10 années. Nous sommes à 5,5 ans, donc de ce côté-là, les finances du Département sont relativement bien gérées et laissent entrevoir des perspectives de développement plutôt que de toujours tendre à équilibrer les comptes.

Les équilibres du Département marquent une rupture en 2019. Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 18 millions d'euros entre 2018 et 2019. C'est notamment grâce à la péréquation et à la dynamique de la TSCA et des droits de mutation. Cet infléchissement s'est confirmé en 2020 malgré la crise sanitaire. Le Département a perdu la compétence des transports, donc on ne peut pas mettre en relation directement les montants de 2019 et de 2020, mais on constate que sur les soldes la dynamique des recettes qui correspond à une évolution qui reste contenue des dépenses de fonctionnement sont aussi relativement stables. Elle peut être estimée à 1,2 pour 2020, ce qui compte tenu de la conjoncture est un chiffre relativement acceptable.

La couverture du besoin de financement global de l'exercice, sous une autre forme, c'est comment expliquer le financement de l'exercice ? Le Département a dégagé 40,5 millions d'euros de besoin de financement qui a été couvert par de l'épargne, de la capacité d'autofinancement, de 33,6 millions d'euros et de 8 millions d'euros d'emprunts. Ces financements étant supérieurs aux besoins du Département, cela dégage un résultat de 1,2 million d'euros sur l'exercice 2020. Le résultat global cumulé avec les

exercices antérieurs est de 21,1 millions d'euros. C'est ce qu'on a vu sur le compte administratif et c'est ce résultat qui devra être affecté et nous vous demanderons de prendre une délibération, dont vous aviez la trame tout à l'heure.

Pour le budget annexe de la conférence des financeurs, cela fait ressortir un excédent de 11 773 000 euros.

Voilà comment nous pouvons résumer ce compte administratif et l'avis de la Première Commission a été favorable.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation complète. C'est vrai que les chiffres, ce n'est pas forcément très simple surtout en fin de session, mais ce sont quand même des résultats importants avec un compte administratif qui est un peu particulier dans le sens où 2020 a été une année particulière Covid avec quasiment un arrêt d'activité durant 3 mois pour l'ensemble des Collectivités et une période de confinement encore en fin d'année. Ce qui fait que cela a rebattu un peu les cartes et en termes de dépenses, nous sommes largement en dessous de ce qui s'est fait, car aussi changement de périmètre avec le transfert de la compétence transports à la Région. Il y avait des flux financiers encore à prendre en compte, notamment une baisse des dépenses. Bien évidemment, du soutien à l'économie aussi notamment au niveau du monde associatif, mais des activités qui ont été annulées. De notre côté, vous avez vu qu'au niveau des dépenses de personnel qui ont tendance à augmenter mécaniquement chaque année, elles sont en baisse parce que, bien évidemment, en termes de recrutement, nous avons été arrêtés pendant les périodes de confinement. Tout un tas d'événements sont venus fausser une évolution naturelle des différents postes de dépenses ou des différentes opérations, mais avec des augmentations aussi. Sur le RSA, sur le dernier trimestre, nous avons des augmentations en termes de RSA de 4 % alors qu'en début d'année, nous étions stables. Ce sont un peu les incidences de la crise. Cela a été la prime Covid également qui est venue impacter et qui n'était pas imaginée. C'est à un niveau important puisque c'est à peu près 1 million d'euros qui ont été consacrés sur le financement de cette prime.

Ceci dit, globalement, on maîtrise nos dépenses puisque nous sommes de l'ordre de 1,3 %, me semble-t-il, de progression, donc nous tenons le cap.

Sur les recettes, cela a été dit, c'était la dernière année, il fallait en profiter sur la fiscalité. Sur le foncier bâti, nous avons eu 1 million de recettes supplémentaires qui est uniquement le fait de l'augmentation des bases puisque nous avons figé le taux. Je tiens d'ailleurs à rappeler que cela doit faire une douzaine d'années, voire 13 ans, mais cela fait bien plus de 12 ans où nous étions sur une fiscalité à zéro progression. Nous avons continué, mais tout de même, nous avons 1 million supplémentaire. C'est vrai que les craintes qui avaient été faites sur les DMTO nous avaient amenés à solliciter une avance de la part de l'État. Finalement, ces craintes étaient infondées puisqu'en fin d'année, nous nous retrouvons avec un delta de l'ordre de 500 000 euros et en termes de recettes sur les DMTO, nous sommes sur le haut de la fourchette. Et puis sur l'épargne brute, à 33 millions d'euros et épargne nette à 15 millions d'euros, c'est bien sûr légèrement en baisse par rapport à l'année précédente. Ce qu'on peut noter, vous aviez un graphique, il me semble que c'était l'épargne brute avec une augmentée importante sur 2018-2019. C'est ce qui correspond entre autres à l'arrivée de la péréquation horizontale où les Départements nous nous sommes mis d'accord pour créer un fonds entre nous, de manière à ce que les Départements

les plus riches puissent accompagner les Départements avec moins de ressources. C'est à peu près 250 millions d'euros qui ont été répartis au niveau national. Sur le département du Cantal, c'est une manne d'à peu près 5 millions d'euros qui sont venus dans les caisses du Département et qui contribuent bien évidemment à améliorer nos finances.

Autre point marquant, cela a été souligné, désendettement au vu du résultat qui a été réalisé alors avec les chantiers comme je viens de le dire, nous n'avons pas dépensé tout ce que nous avons imaginé. La conduite des chantiers n'est pas forcément évidente non plus avec le Covid et la capacité des entreprises à pouvoir y répondre. On a choisi de se désendetter avec un remboursement de capital de 15,7 millions d'euros et un recours à l'emprunt de 8 millions d'euros, ce qui veut dire un désendettement net de 7,7 millions d'euros.

Voilà concernant ce compte administratif. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y a pas de remarques sur ce compte administratif, je m'en vais donner la parole à Didier ACHALME, le temps que vous votiez ce compte administratif.

Monsieur Bruno FAURE quitte la salle pendant le vote du compte administratif.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1, 1^{er} Vice-Président

Je vous propose de voter ce compte administratif. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie et nous pouvons faire revenir le Président.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Le suspense est au comble, il ne me dira pas s'il a été voté.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Il a été voté, pas de votre contre et pas d'abstention.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci beaucoup pour ce compte administratif. Nous passons au rapport n° 35 Jean MAGE toujours.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020.

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Bien évidemment l'affectation du résultat après le compte administratif, il faut procéder à cet exercice. Je ne vais pas revenir dans le détail, mais vous avez la trame de la délibération qui vous est proposée. Globalement, nous avons un résultat de fonctionnement excédentaire de 45 429 951,06 euros.

Il vous est proposé d'affecter ce résultat :

- pour le budget principal à hauteur de 25 739 639,21 euros en réserves au compte 1068 pour équilibrer la section d'investissement. Le solde qui reste 19 690 311,85 euros sera reporté en excédent de fonctionnement au compte 002 ;
- pour le budget annexe de la Conférence des financeurs, étant donné qu'il n'y a pas de section d'investissement, la totalité des 11 773,91 euros sera reportée au compte 002 en excédent de fonctionnement.

Avis favorable aussi de la Première Commission à ce projet de délibération.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation Monsieur MAGE. Des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 36 présenté par Jean MAGE toujours.

APUREMENT DU COMPTE 1069.**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Le compte 1069 a été créé en 2004. La nomenclature M52 prévoyait que ce compte 1069 était destiné à mettre des provisions pour financer des dépenses rattachées à l'exercice. Vous savez que parfois, en fin d'exercice, toutes les sommes prévues ne sont pas dépensées et certaines sont reportées sur l'exercice suivant et le comptable nous demande de le faire. Et donc, pour cela, il y avait ce compte 1069 qui était prévu et qui avait été provisionné.

En 2023, la nomenclature comptable M52 sera défunte et sera remplacée par la M57 qui fait disparaître ce compte 1069. Donc, étant donné que ce compte n'existera plus et qu'il avait été provisionné pour un montant de 495 323,20 euros, il vous est proposé d'apurer ce compte et plutôt que de le faire d'une manière brutale sur un exercice, il vous est proposé de l'étaler sur l'exercice 2021 pour 250 000 euros et pour 2022 pour à peu près la même somme de 245 323,20 euros.

Cette délibération a recueilli un avis favorable aussi de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Vous avez compris que ce sont des ajustements anciens et là, c'est une note de la DGFIP au niveau national qui demande à l'ensemble des Départements en l'occurrence d'apurer ce compte que nous traînons tous collectivement depuis un certain nombre d'années. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant au budget supplémentaire.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Alors le budget supplémentaire a pour fonction de reprendre les résultats de l'exercice. Dans nos Communes parce qu'il y a peut-être parmi nous beaucoup de maires, c'est un exercice que nous n'avons plus l'habitude de faire, tout au moins dans les petites Communes, les budgets supplémentaires, cela ne se fait plus parce que nous reprenons les résultats au moment du budget primitif. Nous votons nos budgets primitifs dans le printemps, nous avons voté nos comptes administratifs avant et les résultats sont repris. Tandis que le Département a la particularité de voter son budget en décembre, ce qui fait que le compte administratif n'est pas voté et que c'est au moment du budget supplémentaire que l'on reprend les résultats. Ce budget a l'avantage aussi de financer quelques ajustements et de pouvoir inscrire des sommes pour pouvoir mettre en place et mettre en route les projets de l'exercice suivant.

On passe à la suite, les dépenses de fonctionnement.

Il vous est proposé de faire un ajustement de 1 671 669 euros, dont :

- 500 000 euros pour ajuster la masse salariale ;

- 341 710 euros pour la prise en charge des admissions en non-valeur et les régularisations suite à des annulations de titres sur les exercices antérieurs (tout à l'heure on parlait des admissions en non-valeur, ça se retrouve ici) ;
- 188 000 euros sur l'aérien pour perte d'exploitation pendant la crise sanitaire ;
- 120 000 euros pour la mise en place du schéma départemental d'eau et assainissement.

En investissement : les propositions nouvelles en crédits de paiement pour la section d'investissement se résumant ainsi :

- pour les bâtiments : 3,5 millions d'euros ;
- pour les programmes routiers : 2,5 millions d'euros ;
- pour le Lioran : 1 million d'euros ;
- pour les matériels et engins : 900 000 euros ;
- pour les matériels pour les collèges : 400 000 euros ;
- pour les subventions d'équipement : 300 000 euros.

Pour les bâtiments et les collèges, il est prévu :

- la restructuration de la demi-pension à La Ponétie : 450 000 euros ;
- la réfection de l'étanchéité et de la couverture : 1 344 000 euros pour La Vigière (nouvelle phase qui sera poursuivie en 2022) avec le financement du DSID ainsi que Murat et Vic-sur-Cère ;
- le remplacement de chaudières : 470 000 euros pour Montsalvy, Mauriac et Pleaux ;
- Jean Dauzié à Saint Mamet : rénovation thermique et déplacement de la cuisine : 200 000 euros de crédit en 2021 pour un programme total évalué pour l'instant à 3,6 millions d'euros. Il y aura des financements FEDER et il y a une étude pour optimiser le montage financier. C'est un dossier dont nous serons amenés à reparler ;
- un programme de remplacement des menuiseries extérieures dans les collèges : 200 000 euros.

Les bâtiments hors bâtiment collèges :

- les bâtiments administratifs : 465 000 euros pour le HDD et rue Marie Maurel pour des travaux qui permettent d'améliorer la rénovation thermique ;
- les bâtiments sociaux : 280 000 euros d'étanchéité de toitures à l'EGP et amélioration thermique prévue à Murat ;
- les bâtiments routiers : 3 040 000 euros, dont 1 800 000 euros pour le pôle routier de Saint-Flour et 750 000 euros pour l'aménagement de l'atelier d'Aurillac auxquels s'ajoutent une acquisition à Allanche et à Salers et des travaux sur les abris à sel à Montsalvy et au Lioran ;
- le campus universitaire : 515 000 euros c'est la fin des travaux de l'amphithéâtre et des engagements de travaux pour le CROUS et la rénovation thermique dont le projet global pour information s'élève à 5,6 millions d'euros ;
- les bâtiments culturels et sportifs : 283 000 euros, dont 163 000 euros pour le réaménagement de la médiathèque (les travaux sont terminés) et des crédits pour l'hippodrome avec notamment la démolition de la tribune et des travaux sur l'école d'équitation.

Il y a aussi des opérations sur les routes départementales.

- RD 922 : Saint Cernin – Jussac : 1,1 million d'euros ;
- RD 922 : Saint-Martin-Valmeroux – Mauriac et Saint-Martin-Valmeroux – Aurillac : 400 000 euros ;

- RD 922 : Contournement Ouest d'Aurillac : 300 000 euros ;
- RD 436 : Saint Saturnin – Saint Bonnet de Condat : 850 000 euros, déviation suite au glissement de terrain de La Sarrie ;
- RD 680 : Accès Grand site du Puy Mary : 600 000 euros ;
- RD 990 : Carlat – Raulhac : 300 000 euros ;
- RD 62 : Cheylade – Le Claux : 230 000 euros.

Pour les projets routiers, la hausse du budget proposé est de 2,7 millions d'euros, ce qui porte le montant total du budget des investissements routiers à 15,3 millions d'euros. Les principales opérations sur les routes départementales sont inscrites dans le Pacte Cantal et bénéficient de 50 % de subventions de la Région.

D'autres programmes routiers ne sont pas individualisés en itinéraire, mais certains sont aussi fléchés :

- aménagement de traverses : 600 000 euros ;
- arasement de talus : 520 000 euros ;
- grosses réparations de chaussées : 1 600 000 euros ;
- grosses réparations d'ouvrages d'art : 900 000 euros ;
- petites opérations de sécurité : 93 000 euros ;
- réseau d'intérêt local (RIL) : 500 000 euros. Il s'agit de l'enveloppe affectée à chaque canton et dont les binômes de Conseillers départementaux ont le loisir de flécher la direction des travaux ;
- chaussées réseau structurant : 2 844 000 euros.

Un mot sur le Lioran :

- Passerelle skieur sur la RD 67 : 1 100 000 euros ;
- bâtiments des saisonniers : 610 000 euros ;
- bâtiments des Galinottes : 100 000 euros. Un financement de la Région permettra de lancer les procédures ;
- opération cœur de station : 200 000 euros pour une première phase de projet ;
- démolition Grand Phénix : 200 000 euros financés par France Relance et un appel à projets « Fonds Friches » de 5 millions d'euros de travaux et en principe, 3,2 millions de subventions attendues ;
- travaux remontées mécaniques : 331 000 euros pour les grandes inspections à la charge du Département.

La répartition des dépenses d'investissement après le budget supplémentaire vous avez les graphiques qui vous expliquent tout ça. L'essentiel des modifications porte sur la section d'investissement avec 9,8 millions d'euros d'inscriptions complémentaires qui correspondent aux projets lancés par le Département, soit près de 8 millions d'euros disponibles après le BS pour les acquisitions et 28 millions d'euros pour les travaux. Il y a aussi 10,5 millions d'euros en subventions. Cela fait un total de 46,3 millions d'euros d'investissement sans tenir compte de la dette propre.

En synthèse pour le Département et pour les dépenses d'investissement hors dette, cela représente un montant de 46,3 millions d'euros, y compris la dette de partenariat pour le financement de la RD120 et du contournement de Saint-Flour pour lequel il y a des partenariats public-privés et la restructuration du collège Jules Ferry.

De façon exceptionnelle, en 2021, le remboursement de l'avance remboursable des DMTO perçues en 2020 et l'apurement d'une partie du 1069, comme on l'a dit précédemment, et le remboursement de la dette propre qui s'élève à 14,4 millions d'euros, soit un total de 61,7 millions d'euros de section d'investissement.

Le reste, nous l'avons déjà vu : le résultat global de clôture de 21,1 millions d'euros ; l'épargne dégagée par la section de fonctionnement : 18,7 millions d'euros. L'équilibre de ce budget supplémentaire nécessite donc l'inscription de 8,4 millions d'euros d'emprunt d'équilibre que l'on peut rapprocher avec le montant de l'emprunt d'équilibre réalisé l'an passé qui était de 8 millions d'euros.

Il vous est proposé de délibérer sur ce budget supplémentaire 2021, en vous rappelant qu'il est voté par nature et chapitre conformément au document que vous avez pu feuilleter ou apprendre par cœur et qui est joint en annexe au rapport et qui s'élève en dépenses et en recettes, puisqu'il faut bien l'équilibrer, à 37 396 971, 21 euros pour le budget du Département.

Une petite remarque pour les puristes ou pour ceux qui sont curieux, quand vous allez dans vos documents, vous allez voir que ce budget est équilibré, mais qu'il n'est pas équilibré aux chiffres que je viens de vous donner, mais à 40 996 971 euros. C'est tout simplement parce qu'il y a 3 600 000 euros d'opérations d'ordre sur lesquels nous ne délibérons pas.

Et le budget annexe, le solde de fonctionnement comme on l'a déjà évoqué qui est repris est celui de 11 773,91 euros.

Ce budget supplémentaire et le budget annexe ont recueilli un avis favorable de la Première Commission et j'ai fini.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci Jean MAGE pour cette présentation complète du budget supplémentaire. Comme vous avez pu le voir, nous réajustons des crédits, notamment sur le personnel. Tout à l'heure sur 2020, nous avons vu que nous avons eu une baisse conjoncturelle de la masse salariale. Aujourd'hui, il y a du rattrapage. Nous nous sommes remis à jour dans le fonctionnement normal des recrutements. Nous avons également des projets supplémentaires, nous avons parlé tout à l'heure du SPPEH. Bien évidemment, cela ne sera pas sur l'année complète, mais sur la fin d'année, donc c'est à prendre en compte.

Nous avons vu un surcoût aussi sur le déficit de la ligne. Ce n'est pas le déficit de la ligne en tant que tel, c'est vis-à-vis de la gestion de l'aéroport qui est conjointe avec la CABA puisque forcément, sur 2020, il y a eu moins de trafic sur l'aéroport et donc, la compagnie paye des prestations auprès du gestionnaire qui est la CABA. À partir du moment où l'avion ne décolle pas et n'atterrit pas, il y a forcément moins de recettes et somme toute, il y a quand même des charges à financer. Donc là, nous finançons les programmes d'investissement et les programmes de fonctionnement de l'aéroport à hauteur de 50 % avec la CABA. C'est bien évidemment pris en compte.

Vous avez vu aussi la volonté de lancer au niveau du Département – la décision a été prise en cours d'année lors des Assises de l'eau lancées par le Préfet – à la fois le lancement d'un schéma départemental de l'eau et de l'assainissement et à la fois le lancement aussi d'une réflexion sur la constitution d'une structure départementale, certainement à la carte, permettant aux Collectivités et aux Communes de pouvoir transférer la gestion de l'eau et de l'assainissement. Quand je parle des

Communes, des distributeurs d'eau notamment, que ce soient les Communes ou les Syndicats. Toutes ces réflexions ont été engagées.

Sur les programmes d'investissement, vous avez vu un effort important sur les bâtiments lié bien évidemment au Plan de relance sur tous les travaux qui ont été détaillés, que ce soient les chaudières, les toitures-terrasses ou les menuiseries. En fait, ce sont six collèges qui ont été ciblés puisqu'il y a nécessité de faire voir à l'État qu'il y a une progression significative de l'économie en termes de consommation énergétique, donc nous ne pouvons pas en faire un peu partout. Il faut quand même que nous arrivions à cibler nos projets. Bien évidemment, nous imaginons poursuivre les travaux par la suite. Dans le cadre du Plan de relance, nous avons bénéficié de 2,2 millions d'euros de soutien de l'État au titre de la transition énergétique, donc nous avons ciblé sur ces six collèges, mais ce sont également de gros programmes immobiliers routiers, notamment sur un projet important sur Saint-Flour concernant le parc, mais également le centre routier de Saint-Flour et nos bureaux administratifs sur place. C'est un projet important où nous affectons 1,8 million d'euros il me semble et puis l'atelier du parc d'Aurillac, donc un bâtiment que nous avons acquis l'année dernière sur Les Quatre Chemins et qui est en travaux aujourd'hui pour permettre les travaux de maintenance des véhicules.

Et enfin, tous les travaux routiers, avec notamment avec un créneau de dépassement sur la RD122 sur le secteur de Jussac - Saint-Cernin, différents programmes que nous devons conduire. Je pense au pont du Goul et d'autres programmes qui ont été cités. Nous traînons certains programmes depuis quelque temps. Et puis des projets, que ce soit sur le Lioran, nous avons longuement débattu dessus.

Ce qui est important à mon sens, comme je le disais en introduction, nous avons validé 38 millions d'euros de travaux, ce qui était une commande publique importante. Il est proposé de compléter cette commande avec 8 millions d'euros supplémentaires. Il faut souhaiter que nos entreprises soient à même de pouvoir répondre à l'ensemble de ces travaux, ce que nous espérons. Et puis ensuite, nous ajusterons bien évidemment le recours à l'emprunt en fonction de l'avancée de nos travaux et aussi du retour des subventions que nous pourrions avoir en termes de paiement. Sur le recours à l'emprunt, nous imaginons que celui-ci pourrait être proche de celui que nous avons effectué en 2020, ce qui pourrait permettre aussi de poursuivre un désendettement sur l'endettement pur.

Voilà ce que je voulais dire sur ce budget supplémentaire. Y a-t-il des remarques ou des questions ?
Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Pour dire simplement que notre groupe s'abstiendra de façon logique, même si je pense que si on prenait le détail, je n'ai pas grand-chose à en dire. Simplement, nous n'avons pas participé au DOB et je pense que compléter les investissements pour 8 millions d'euros avec des orientations budgétaires auxquelles nous n'avons pas participé, ce n'est pas très honnête, donc à voir.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Il ne faut pas se faire un devoir que de s'abstenir systématiquement parce qu'on fait partie du groupe d'oppositions, Pierre MATHONIER. On peut parfois adhérer aux projets. C'est un signe encourageant pour la majorité que de recueillir l'assentiment de tous, mais les votes appartiennent à chacun. D'autres demandes de prises de paroles ? Céline CHARRIAUD.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Juste dire que sur ce budget supplémentaire, le fait d'être en capacité d'investir 8 millions d'euros supplémentaires dans la période est quand même un signe vraiment intéressant pour le Département et de la capacité qu'a le Département aussi à accompagner la reprise économique dans cette période qui reste quand même avec beaucoup d'inquiétudes parce que nous ne sommes toujours pas sortis de la crise. C'est donc un signe positif, au moins un. Je fais un parallèle avec il y a six ans dans cette Assemblée où le contexte était différent. Il n'y avait certes pas de crise sanitaire, mais nous n'étions pas dans une perspective de pouvoir augmenter les investissements au niveau du Département par rapport au contexte financier de l'époque. C'est plutôt agréable et intéressant pour le Département de voir des projets complémentaires pouvant être financés plutôt que l'inverse. Nous votons bien entendu ce budget supplémentaire et espérons que nous poursuivrons dans cette logique au bénéfice de l'intérêt général et des Cantaliens.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je mets ce budget supplémentaire aux voix. Des oppositions ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Nous reprenons les abstentions du groupe de gauche et écologistes et donc qui est pour ? Je vais vous demander de lever la main. Merci.

Nous en avons terminé de cette session. Il me reste à vous inviter si vous voulez prendre l'apéritif. Nous allons inviter les suppléants également. N'oubliez pas de signer le budget avant de passer à côté pour un petit moment convivial et d'échanges. Merci.

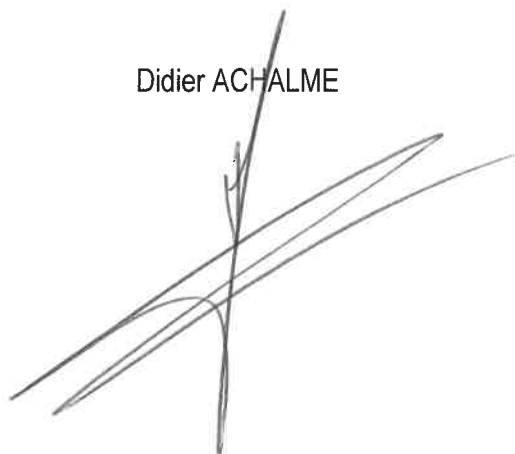
Le 17 septembre 2021

Le Président du Conseil départemental

The signature of Bruno FAURE is written in black ink over a circular official stamp of the Cantal Departmental Council. The stamp contains the text 'CONSEIL DÉPARTEMENTAL' and 'CANTAL' around a central emblem.

Bruno FAURE

Le Secrétaire de séance

The signature of Didier ACHALME is written in black ink, consisting of several long, sweeping strokes.

Didier ACHALME